

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 15 SEPTEMBRE 2014 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**



Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h00.



Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2014-093). 24 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme TAÏEB, Mme TAVAU, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER.

Ont donné pouvoir pour les représenter : M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. NAJDOVSKI (pouvoir donné à M. GREAU), Mme SLAMA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), M. TEISSEIRE (pouvoir donné à Mme PIERRE-MARIE).

Etaient absents : M. HAAB, Mme VELAY-BOSC.



- Arrivée, à 19 H 20, de Mmes SLAMA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), VELAY-BOSC et de M. HAAB, après le vote de la procédure d'urgence ;
- Arrivée, à 19 H 30, de M. TEISSEIRE (pouvoir donné à Mme PIERRE-MARIE), après la communication relative à la rentrée scolaire ;
- Sortie, à 20 H 40, de Mme ATLAN-TAPIERO, après le vote du règlement intérieur ;
- Retour, à 20 H 42, de Mme ATLAN-TAPIERO, après le vote de la délibération DDCT 20141093 ;
- Sortie, à 21 H 05, de Mme CHOPIN GENET, après le vote de la délibération DFPE 20141378 ;
- Retour, à 21 H 10, de Mme CHOPIN GENET, après le vote de la délibération DJS 20140012 ;

- Sortie, à 21 H 15, de Mme MONTANDON et de M. MOULIN, après le vote de la délibération DJS 20140225 ;
- Retour, à 21 H 16, de Mme MONTANDON et de M. MOULIN, après le vote de la délibération DLH 20141106 ;



- **DELIBERATION (12-2014-32)** : *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 30 JUIN 2014.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je sou mets à votre vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2014.»

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 30 JUIN 2014 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 15 SEPTEMBRE 2014.

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, M. MISSIKA, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAU, M. TEISSEIRE, M. TOUZET.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-094)



- **DELIBERATION (12-2014-034)** : *Adoption de la procédure d'urgence.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-095)

~~~~~

## *Communication relative à la rentrée des classes*

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Je ne vais pas faire un tableau complet de cette rentrée scolaire dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Je vais me concentrer sur le primaire car c'est à ce sujet que j'ai le plus de choses à dire. Il existe une grande stabilité au niveau des collèges notamment quant aux effectifs.

Pour cette rentrée scolaire dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, il s'agissait d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions pour leur apprentissage et leur vie scolaire, et autant que possible dans leurs écoles de secteur.

Ces dernières années, les effectifs scolaires à Paris et tout particulièrement dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ont largement augmenté. Mais cette tendance cesse. Aujourd'hui, nous avons une stabilisation voire une baisse des effectifs. Les chiffres des effectifs de cette rentrée scolaire ne sont pas définitifs. Il faudra attendre le mois d'octobre pour avoir les résultats de l'enquête réalisée par la DASCO. En élémentaire, les chiffres se stabilisent d'ores et déjà. Nous sommes à 5 361 élèves en élémentaire dans les écoles publiques du 12<sup>e</sup>. En maternelle, les effectifs diminuent dans le 12<sup>e</sup> avec 3 301 élèves dans les écoles publiques maternelles. Nous enregistrons une décrue qui suit l'évolution des naissances car il faut savoir que la génération 2011 à Paris, qui entre en maternelle cette année, est la plus faible depuis le début des années 2000. Cependant, la dynamique des effectifs scolaires du 12<sup>e</sup> devrait être entretenue dans les années à venir par les opérations immobilières de grande envergure programmées à l'image de la caserne de Reuilly et de Bercy-Charenton. Investir dans les locaux scolaires reste une priorité pour la municipalité afin de répondre aux nouveaux besoins scolaires.

Avec Mme la Maire, nous avons ouvert le dialogue avec l'Education Nationale sur les besoins d'ouverture de classes notamment en élémentaire. Notre vigilance n'a pas été vaine et nous avons obtenu la fermeture d'une classe à la maternelle de la Brèche-aux-loups. Il s'agit d'une demande de la communauté scolaire en raison de l'exiguïté des locaux. Nous avons accompagné cette fermeture de dérogations administratives vers les maternelles riveraines de manière à maintenir des effectifs acceptables. Nous avons surtout obtenu 4 ouvertures de classes principalement en élémentaire soit une ouverture de plus que ce qui était prévu par le rectorat. Une ouverture à la maternelle Jacques Hillairet, une ouverture à l'école élémentaire du 27, rue de Reuilly, une ouverture à l'école élémentaire Gerty Archimède, une ouverture à l'école élémentaire de la Brèche-aux-loups. Nous avons constaté lors de nos visites ces derniers jours que les conditions d'apprentissage étaient satisfaisantes notamment au niveau des effectifs par classe, et grâce à ces ouvertures de classes. L'ouverture de classe à l'élémentaire de la Brèche-aux-loups n'était pas prévue au départ mais nous avons insisté. Pour nous, cela était indispensable étant donné la forte mixité sociale qui caractérise cette école et qui rend plus difficile la gestion de classe à 28 ou 30 élèves. Nous ne cesserons d'affirmer avec Mme la Maire notre engagement prioritaire pour les écoles qui en ont le plus besoin. Tel est le sens de l'égalité et de la solidarité républicaine.

Les ouvertures de classes dans les écoles élémentaires Gerty Archimède et Brèche-aux-loups ont amené le rectorat à renoncer à ouvrir une classe dans l'école élémentaire Pommard. Au sein de cette dernière, les effectifs sont assez chargés pour cette rentrée. Quelques autres écoles sont dans le même cas en particulier sur le secteur Daumesnil-Bizot. Retenez cette information car nous serons amenés à en discuter lors d'une prochaine délibération.

La plupart des enfants nouvellement scolarisés en petite section et en élémentaire ont pu l'être dans leurs écoles de secteur. Néanmoins, nous avons été amenés à réaliser quelques dérogations administratives sur des secteurs particulièrement chargés notamment sur le secteur Daumesnil-Bizot.

En parallèle, nous avons été amenés en juin dernier à répondre à près de 260 demandes de dérogations individuelles c'est-à-dire de familles ne souhaitant pas inscrire leurs enfants dans leurs écoles de secteur. Les dossiers ont été étudiés dans le cadre d'une commission de dérogation où siégeaient les directeurs d'école, les inspecteurs, les représentants de fédérations de parents d'élèves. Sur les 260 demandes, moins d'une centaine de dérogations ont été accordées sur des critères précis. Soit pour permettre un regroupement de fratrie, soit pour répondre à une situation éducative, sociale, sanitaire, spécifique. Nous avons refusé beaucoup de demandes fondées sur l'adresse des grands-parents ou de l'assistante maternelle. Si ces demandes peuvent être compréhensibles du point de vue des familles, elles posent à la municipalité, deux problèmes. D'une part, de nombreuses demandes ne pourraient être satisfaites du fait que les écoles souhaitées sont déjà complètes. D'autre part, trop de demandes ont pour point commun de vouloir éviter certaines écoles moins réputées. Or, ces réputations sont surfaites et nous sommes attachées à la mixité sociale de nos écoles. Je me suis attaché à recevoir tous les parents qui en ont fait la demande. Pour la rentrée 2015, nous vous expliquerons encore mieux l'orientation prise sur la gestion des demandes de dérogations individuelles.

Il a fallu s'assurer que l'investissement se poursuivait dans l'entretien et l'aménagement des écoles. Cet été, 32 écoles du 12<sup>e</sup> ont fait l'objet de divers travaux (ravalement de façade, rénovation de menuiserie, mise en place de rampes pour handicapés, peinture...). S'assurer des conditions pour une bonne rentrée, c'est aussi s'assurer des conditions de la rentrée périscolaire. Je vais me concentrer sur le point qui nous a le plus occupé ces derniers mois à savoir l'aménagement des rythmes éducatifs mis en œuvre pour la deuxième année à Paris. La Ville de Paris a pu conforter ce dispositif. Nous avons pu constater une rentrée bien plus apaisée notamment au niveau de ce temps de l'ARE (ateliers du mardi et vendredi). Probablement parce que nous avons une année de recul, parce que nous bénéficions de l'expérience des équipes de la Ville et parce qu'il y a eu une bonne coopération dans la plupart des écoles entre les équipes d'animation et les équipes enseignantes. Nous avons constaté que les parents et les enfants n'étaient ni surpris ni inquiets. Très peu de tension lors de la première semaine. Les effectifs sur l'ARE sont identiques à ceux de l'an dernier soit environ 80% de fréquentation sur les ateliers. Il semblerait que la fréquentation de la cantine le mercredi soit plus importante ce qui indiquerait que les familles ont organisé leur temps en fonction de ces nouveaux rythmes.

Un travail a été réalisé pour améliorer la communication des animateurs vis-à-vis des parents. Un accueil en direct à l'école par le REV ou par le DPA et par affichage. La mise en œuvre d'un site Internet sur [www.Paris.fr](http://www.Paris.fr) intitulé Les rythmes à Paris. Il permet notamment à chaque famille de consulter la liste détaillée des ateliers mis en œuvre dans son école sur le temps de l'ARE. Les équipes étaient prêtes. Tous les postes ont été pourvus. Il y a eu un gros travail de la circonscription des affaires scolaires pour stabiliser et accompagner les équipes. Il faut rappeler que pour renforcer les équipes d'animation, un effort majeur de recrutement a été réalisé en 2013. Nous sommes passés de 2 000 à 3 500 animateurs à Paris. Dans le cadre du contrat entre la Ville et la CAF, cet effort de recrutement devrait se poursuivre. Il est prévu de recruter en 2015 et 2016, 940 animateurs supplémentaires. Par ailleurs, et je sais qu'il s'agit d'une préoccupation partagée au sein de ce conseil d'arrondissement, l'objectif est de stabiliser les équipes. Entre 2013 et 2014, 550 postes d'animateurs contractuels ont été transformés en postes de titulaires. Par ailleurs, dans les écoles maternelles, 150 postes d'ASEM (agents spécialisés des écoles maternelles) supplémentaires ont été créés pour la rentrée 2014. Cela va continuer car l'objectif est d'arriver en 2016 à un ASEM par classe pour les petites et moyennes sections. Des personnels supplémentaires ont aussi été recrutés pour améliorer le fonctionnement du ménage dans les écoles maternelles. Il s'agit de l'un des points d'amélioration qui avait été identifié lors du bilan de l'an dernier.

C'est d'ailleurs dans les maternelles qu'il y a eu le plus de changements notables pour adapter davantage les ateliers du mardi et du vendredi aux besoins des plus petits. Dans les petites et les moyennes sections, une unité de lieu et d'encadrants ont été mis en place, avec un parcours annuel. Les groupes sont constitués à partir d'enfants d'une même classe. Les enfants des petites et moyennes sections sont pris en charge par des adultes référents tout au long de l'année notamment au niveau de l'ASEM. Une attention particulière est portée au rituel de transition. Pour les grandes sections, le principe d'ateliers trimestriels a été conservé afin d'adapter les enfants à l'école élémentaire.

Chaque semaine, 962 ateliers sont organisés dans les écoles du 12<sup>e</sup>. Sur les 962 ateliers, 602 ateliers sont assurés par des animateurs de la Ville, 30 sont assurés par le conservatoire du 12<sup>e</sup>. Le reste des ateliers sont assurés par des associations soit dans le cadre d'un marché DJS, soit dans le cadre de l'appel à projet localisé, soit et surtout dans le cadre du marché voté en conseil de Paris en juin dernier. Dans la répartition des ateliers associatifs, malgré quelques remaniements, nous pouvons noter une certaine stabilité par rapport à l'an dernier. Les remarques des REV ont été prises en compte. Les principales associations qui travaillent sur ces ateliers sont les centres d'animation, CLAJE, Ligue de l'enseignement et de grandes associations à l'image de la Camilienne mais aussi de plus petites associations à l'image de Graine de partage, L'apprenti musicien et autres. Je rappelle qu'il est possible de se renseigner sur le site [www.Paris.fr](http://www.Paris.fr) pour consulter la liste complète des ateliers. Nous avons peut-être une marge de progression sur le calendrier de la répartition des ateliers associatifs. Le calendrier électoral a fait que le marché public parisien de prestations pour ces ateliers associatifs n'a pu être voté au conseil de Paris qu'en juin. Il n'a été notifié à la DASCO qu'après le conseil de Paris. La DASCO et les équipes d'animateurs auraient préféré pouvoir travailler plus en amont pour la répartition des ateliers associatifs. Ce marché s'étale sur 3 ans et va nous permettre pour les années suivantes de travailler plus en amont sur la répartition et l'accompagnement de ces ateliers associatifs. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Comme vous le savez, notre règlement intérieur ne prévoit pas de débat sur cette communication. Etant donné que nous avons à l'ordre du jour, 3 délibérations concernant la vie dans nos écoles, j'ai souhaité les mettre au début de l'ordre du jour, de manière à ce que nous consacrons le début de la séance à cette rentrée scolaire. »



- **DASCO 20141099** : Caisse des écoles (12<sup>e</sup>)-Subvention (128 318 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Cette première délibération concerne une subvention de 128 318 € pour l'amélioration de la qualité de service restauration scolaire. Nous sommes dans le cadre d'une importante délibération du conseil de Paris datant de décembre 2011 qui a réformé le financement des caisses des écoles. C'est déjà dans ce cadre qu'en juillet dernier, nous avons approuvé la participation de la Ville aux dépenses de restauration du 12<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit d'une subvention calculée sur la base du prix de revient réel. En complément de cette subvention principale déjà approuvée, la Ville propose à chaque caisse un contrat d'objectifs pluriannuel et individualisé, visant à améliorer la prestation alimentaire et à optimiser la gestion. Cette convention d'objectifs a été signée en 2012 entre la Ville et la caisse des écoles, et a été renouvelée par un avenant en 2013, avec des subventions correspondantes à savoir 119 000 € en 2012, 128 000 € en 2013. Nous retrouvons ce principe dans les autres caisses des écoles parisiennes. Suite au dialogue de gestion entre la Ville et la caisse des écoles, il est proposé d'accorder pour cette année à la caisse des écoles du 12<sup>e</sup>, une subvention de 128 318 €. Elle se décompose en deux sous enveloppes, 64 159 € au titre de l'amélioration de la qualité des denrées alimentaires et du développement de l'alimentation durable (produits biologiques). En 2013, nous étions à 10% de produits biologiques dans la composition des repas des enfants. Nous allons certainement aller beaucoup plus loin en 2014. Nous espérons atteindre 25% à 30% cette année. L'autre part de la subvention, du même montant à savoir 64 159 € est au titre de la qualité du service et de la formation. La caisse a pour objectif de poursuivre son plan de formation et de réduire ses impayés. Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu parisien. Vous avez pu prendre connaissance du protocole que la Ville de Paris propose aux différentes caisses des écoles pour réduire les impayés. Il vous est proposé d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs de 2012 et d'approuver la subvention correspondante de 128 318 €. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 05 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Abstention : 2 voix groupe UMP-UDI-MODEM : M. HAAB

Mme ROTA

Délibération adoptée à la **majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-096 AVIS)



**- DASCO 20141117 : Caisse des écoles (12<sup>e</sup>) - Subvention (94 325 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.**

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Les caisses des écoles de la Ville vont mettre en œuvre durant les vacances scolaires, des séjours de vacances à destination des enfants parisiens. La DASCO subventionne en partie ces séjours qui sont complémentaires au dispositif de vacances Arc-en-ciel que la Ville met en œuvre directement. Le financement est calculé de manière différenciée suivant des critères qui permettent de garantir une homogénéité des séjours proposés par la Ville mais aussi de promouvoir une offre sociale importante. Pour la caisse des écoles du 12<sup>e</sup> en 2013, ce sont 348 enfants qui ont bénéficié de séjours pour un équivalent de 2 965 journées. Des séjours à Villeblevin dans l'Yonne. Pour ces séjours, il est proposé que la Ville subventionne la caisse des écoles du 12<sup>e</sup> à hauteur de 94 325 € ce qui correspond à peu de choses près aux subventions des années précédentes. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Comme chaque fois, la rentrée scolaire est un moment délicieux d'autosatisfaction pour la majorité quel que soit le nom du maire. Vous êtes très satisfaits de la rentrée du périscolaire. Nous nous en réjouissons pour vous. Les remontées du terrain sont un peu différentes mais nous comprendrons que les parents sont des éternels râleurs, qui ne sont jamais contents. Toutefois, nous constatons que le désengagement de la Ville en faveur du périscolaire notamment les ateliers bleus et les heures de surveillance d'étude, est bien réel. Je sais que vous n'avez pas inscrit un débat sur ce sujet mais je ne pouvais pas ne pas le dire.

Lorsque vous dites M. TOUZET que vous avez organisé une commission de dérogation qui a examiné 260 demandes, je suis très contente de voir que parmi les participants, il n'y a jamais de représentants de l'opposition. Tout ceci ne serait pas si grave dans un contexte plutôt délétère qui entoure la caisse des écoles aujourd'hui. Pendant toutes ces années, nous avons dénoncé ce qui nous paraissait être de la non-transparence et de l'opacité de plus en plus certaine sur le fonctionnement de cette caisse des écoles. Nous avons à chaque fois été rabroués par la majorité qui nous disait que nous n'avions qu'à nous inscrire au comité de gestion de la caisse des écoles. Je vous suis gré Mme la Maire d'avoir permis à un élu de l'opposition, moi-même pour représenter mon groupe, de siéger à ce comité de gestion. Sans dévoiler l'ensemble des travaux qui peuvent y être rendus, je ne peux que m'étonner qu'une assemblée générale, regroupement de 20 personnes, compte les mêmes membres qu'au comité de gestion. Mais tout ceci n'est pas grave.

Vous nous aviez informés Mme la Maire avoir dû mettre à pied à titre conservatoire, votre directeur de la caisse des écoles car il y avait une inspection en cours. Par un courrier du 25 août, vous nous informiez ne pas être tenue de nous en révéler la teneur dans la mesure où la loi de 1978 ne vous permettait pas de communiquer sur la situation personnelle de quelqu'un. Très bien. Nous en prenons acte. Toutefois, Madame, aujourd'hui dans la presse, l'ensemble des problématiques sont évoquées. Cela appelle un certain nombre de questions. Je pense que vous ne pouvez pas vous absoudre lorsque vous dites qu'il y a eu des erreurs de gestion avérées. Vous ne pouvez pas vous absoudre de nous en faire un état détaillé et nous communiquer leur impact sur l'équilibre financier de cette caisse des écoles qui est en déficit permanent. Lorsque la presse, elle, est très précise, il me semble important que les membres du comité de gestion d'un côté, et que les membres du conseil d'arrondissement de l'autre, qui sont amenés à voter régulièrement des subventions pour des montants annuels avoisinant les 4 millions d'euros, soient éclairés sur les erreurs de gestion et sur leur impact sur les finances de cette caisse des écoles. La presse qui est bien mieux informée que les élus, fait état d'un risque de cessation de paiement à la fin de l'année 2014.

Je sais que ce n'est pas le débat du jour. Mais je trouve cela suffisamment grave pour que vous nous en fassiez communication. Je veux bien que cela se fasse ultérieurement. Il n'en demeure pas moins que nous voterons pour cette fois, contre l'ensemble des demandes de subventions à la caisse des écoles dès lors que nous n'aurons pas d'éclaircissement à ce sujet. Ce sont des faits qui datent de 2006. Je rappelle qu'une première enquête s'est déroulée en 2006 mais qu'elle est restée lettre morte. Il n'y a pas eu de redressement de cette caisse des écoles. Votre arrivée nouvelle à la tête de l'exécutif et comme présidente de la caisse des écoles vous fait sans doute porter une responsabilité qui n'est pas directement la votre. Il n'en demeure pas moins que nous sommes tous impliqués dans cette histoire. Il est important que nous ayons tous les éclaircissements. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Il y a deux sujets. Je vais commencer par la rentrée scolaire. Je pense que nous pouvons tous nous féliciter de la manière dont la rentrée scolaire s'est déroulée. Nous pouvons nous féliciter de la mobilisation des élus de la majorité pour l'ouverture de 4 classes dans l'arrondissement. Il reste des endroits où les effectifs sont encore chargés notamment dans les secteurs Daumesnil-Bizot et Pommard. Il faut que nous soyons vigilants quant au déroulement de l'année scolaire et aussi, préparer les prochaines années sur ces secteurs. Il y a eu des efforts chiffrés à la fois dans le fonctionnement, pour la déprécarisation, pour le recrutement, pour l'investissement. A l'échelle de Paris, il me semble que plus de 120 millions d'euros ont été investis pour cette rentrée en termes de travaux. Nous ne pouvons pas seulement être sur du ressenti. Bien sûr, les parents doivent s'exprimer dans les conseils d'école. Il faut être sur des choses objectives. »

Je me félicite aussi sur votre conception Mme la Maire sur les dérogations et sur la carte scolaire. Cela va de l'égalité de traitement et de la mixité sur l'ensemble du territoire et dans les écoles. Nous savons très bien que si la carte scolaire explosait du fait d'un nombre important de dérogations, nous créerions des écoles à deux vitesses dans un même arrondissement. Ce n'est pas bon. Je me félicite de ce choix courageux. Il faut savoir dire non et ce n'est jamais facile.

Concernant le périscolaire. Vous savez que nous avons voté contre cette réforme. Nous étions aux côtés des parents d'élèves et des syndicats qui se sont opposés à cette réforme. Je note au passage qu'elle est difficilement acceptable sur le plan national. Nous en sommes au 3<sup>ème</sup> ministre de l'éducation depuis 2012. Cela montre la fragilité du gouvernement sur ce sujet. Je me félicite du fait que la Ville de Paris ait amélioré en une année, la déprécarisation des agents, ait réalisé des efforts sur le recrutement des animateurs, et sur la communication vis-à-vis des parents, des usagers, avec la création d'un site Internet. Il y a eu beaucoup d'efforts sur l'offre d'activité. Il est bien d'élargir l'offre du champ des possibles mais ce n'est pas ainsi que nous réglerons la question de l'égalité à l'école. C'est dans le scolaire lui-même qu'il faut améliorer les choses. Ce n'est pas le rôle de la Ville mais le rôle du gouvernement. Nous prêchons pour plus d'école et mieux d'école, en contenu et en durée. Nous savons qu'à l'échelle nationale, une Ville qui a les moyens comme Paris, d'investir dans le périscolaire, est en situation exceptionnelle par rapport à d'autres communes. Lorsque nous voyons qu'à Nice le périscolaire est payant et que le maire de Nice pratique des tarifs à hauteur de 150 €. Nous savons très bien que seuls les enfants de familles aisés peuvent avoir accès au périscolaire. Je resterai vigilant et les élus communistes resteront vigilants sur les conséquences de cette réforme sur l'apprentissage. Je rappelais dernièrement à la radio que dans les années 1970, les enfants avaient 6 heures de cours en plus par semaine que les enfants d'aujourd'hui. L'écart est énorme. Cela est dû aux politiques menées auparavant, pas que par les gouvernements de gauche.

Je suis sensible à un autre aspect. Deux tiers des ateliers sont encadrés par des agents de la Ville et le reste par les associations. Il ne faut pas que la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, le redécoupage de la politique de la ville, et peut-être la baisse des subventions dans le cadre de la politique de la ville, amènent à ce que des associations soient pénalisées et que d'autres associations contractualisées sur les rythmes scolaires, obtiennent le maintien des subventions. Il faut faire attention à ce que la contractualisation de l'offre dans le périscolaire ne crée pas un traitement à deux vitesses dans le système associatif. Une association qui ne peut pas rentrer dans le système d'offre périscolaire et qui voit sa subvention baisser pour maintenir le marché périscolaire, est assez dangereuse.

J'en viens aux propos de Mme ATLAN-TAPIERO sur les ateliers bleus. J'ai fait un amendement au budget rectificatif en juillet pour abonder cette ligne sur les ateliers bleus notamment dans le domaine du sport. Nous restons vigilants à ce que cette offre d'ateliers bleus reste en place sur Paris. J'en viens à ses propos sur la caisse des écoles. Il y a une volonté d'assurer une complète transparence notamment en donnant à l'inspection générale, une mission d'audit pour faire le point. Je pense qu'il faut s'arrêter au rapport de l'inspection et seulement à ce rapport et à ses pistes. S'il y a malversation, la Ville devra se porter partie civile. S'il faut rediscuter du fonctionnement de la restauration scolaire, il ne faut pas mettre de côté la possibilité de faire une régie publique. C'est le cas dans d'autres villes. Mais cela devra se discuter à l'échelle de Paris et dans l'ensemble des arrondissements.

Les subventions proposées concernent tout de même la restauration des enfants. Nous ne pouvons pas pénaliser les enfants du fait de cette situation. Nous voterons ces deux subventions et nous serons comme l'ensemble des élus, vigilants à la suite. Je soutiens la Maire du 12<sup>e</sup> qui rentre en responsabilité sur cette situation. S'il faut rentrer dans des procédures, elle pourra compter sur le soutien des élus communistes. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour votre intervention, et en particulier pour ce que vous venez de dire à la fin. Quelques éléments sur la rentrée scolaire. Je pense que la communication de Laurent TOUZET était assez complète et démontre qu'il n'y a pas de désengagement de la Ville de Paris sur le périscolaire, bien au contraire. Les engagements ont été tenus vis-à-vis des syndicats des personnels de la Ville de Paris, des parents d'élèves, des personnels de l'éducation nationale. Nous assumons nos responsabilités sur l'ensemble du temps périscolaire. Nous avons mobilisé beaucoup de moyens sur ces nouveaux temps périscolaires mais aussi sur le temps de la cantine et de l'étude. M. TOUZET a rappelé nos engagements en termes de formation des personnels. Cela est particulièrement important. Je ne reviendrai pas sur ces aspects.

Concernant la présence de membres de l'opposition au sein de la commission de dérogation, pourquoi pas. Mais avant d'aller plus loin sur la place laissée aux membres de l'opposition dans cette Mairie d'arrondissement, j'attends d'avoir des gages sur le traitement des élus d'opposition dans les mairies d'arrondissement où votre parti politique est en responsabilité. J'ai des premiers retours sur la manière dont sont traités les élus de gauche dans certains arrondissements de droite et ils sont très loin d'être aussi bien traités que vous. Je vous propose d'attendre de voir comment ils seront traités dans les mois à venir avant de vous associer à de nouvelles responsabilités. Parmi mes collègues maires d'arrondissement de gauche, je pense être l'une des plus respectueuses des droits de l'opposition. Faites-moi la démonstration contraire et nous pourrions en rediscuter.

La situation de la caisse des écoles est difficile, certes. Je suis d'accord avec le fait que nous soyons tous impliqués. J'ai souhaité faire siéger dans ce comité de gestion, l'ensemble des groupes de ce conseil d'arrondissement. Je tenais à vous remercier Mme ATLAN-TAPIERO pour votre présence et votre assiduité y compris lorsque je propose des visites au fin fond de l'Ile-de-France, dans le département de l'Yonne. Merci pour votre mobilisation pour les enfants. Comme l'a dit M. BONNET, il s'agit du quotidien de nos enfants dans nos écoles. Vous avez évoqué une opacité de fonctionnement sous la précédente mandature. Je vous rappelle que même si vous ne siégez pas en tant qu'élus au comité de gestion, il est composé au moins d'un tiers de membres élus par les sociétaires. L'adhésion au comité de gestion est libre et les élections ont lieu tous les ans par tiers. Vous auriez pu durant toutes ces années, siéger dans le comité de gestion. J'ai souhaité depuis que je suis présidente que vous ayez au moins un représentant de votre groupe politique. Maintenant vous êtes informée au nom de votre groupe, en détail de la situation de la caisse des écoles. Je trouve aussi légitime votre demande d'un état détaillé de la situation de la caisse des écoles du 12<sup>e</sup>. Seulement, ce n'est pas le lieu ici. Vous l'aurez, je m'y engage mais dans le cadre du comité de gestion. Vous avez déjà eu le budget 2014. Vous savez qu'il n'est pas présenté en déficit mais excédentaire. La presse fait état d'un budget insincère. Aujourd'hui, nous n'avons pas de vision claire de la situation financière de la caisse des écoles. Je l'ai dit au comité de gestion dès sa première tenue. J'ai demandé au directeur adjoint non seulement d'assurer l'intérim mais aussi d'engager les mesures nécessaires pour que nous puissions y voir clair sur la situation financière de la caisse des écoles du 12<sup>e</sup>.

Est-ce qu'il y a un risque de cessation de paiement ? Peut-être. J'ai demandé à ce que nous regardions cela. Si cette caisse est effectivement déficitaire, je ferai tout pour que ce ne soit pas le cas. Je vous rappelle que lors du dernier conseil de Paris, nous avons voté plusieurs subventions exceptionnelles pour plusieurs caisses des écoles parisiennes en particulier pour celle du 15<sup>e</sup>. Il y a malheureusement aujourd'hui une réflexion à mener à Paris sur le fonctionnement de ces caisses des écoles. Il me semble qu'elle est en cours. Les caisses des écoles sont des établissements publics autonomes ce qui me conduit à ne pas pouvoir répondre complètement devant vous et à vous renvoyer au comité de gestion. Ce sont des structures fragiles. Aujourd'hui à Paris de nombreuses caisses des écoles sont malheureusement en déficit et font régulièrement l'objet de subventions exceptionnelles de la part de la Ville de Paris, cela dans les arrondissements de droite comme de gauche. Je ferai tout en ce qui me concerne pour que nous redressions très vite la situation financière de la caisse des écoles du 12<sup>e</sup>. Sans demander si possible de subvention exceptionnelle à la Ville de Paris, tout en préservant la qualité des repas servis. Nous y sommes tous attachés au comité de gestion. Il s'agit aussi d'assurer et de maintenir les conditions de travail des personnels. Je regrette que ce rapport ait été communiqué à la presse. Il implique personnellement l'ancien directeur. J'ai pour habitude de respecter la loi. Elle m'interdit de communiquer la totalité de ce rapport. J'en ai pris connaissance et nous en utiliserons les préconisations au sein du comité de gestion pour redresser la situation de la caisse des écoles. Je compte sur l'ensemble des élus du comité de gestion pour y travailler avec moi. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Pour une explication de vote. Nous apprécions le fait que vous ayez permis à un élu de l'opposition de faire partie du comité de gestion pour cette mandature. Lorsque vous dites que vous avez suggéré à plusieurs reprises aux élus de l'opposition de se faire élire au comité de gestion, c'est une réponse à la va vite. Lors de la précédente mandature, la plupart d'entre vous, faisait partie de cet hémicycle. De 2001 à 2008, nous avons un élu de l'opposition qui siégeait mais en 2008, notre requête n'a pas été acceptée. Nous avons maintenu que nous n'avions pas à nous faire élire au sein d'un comité car nous étions élus de l'opposition avec un emploi du temps chargé.

Lorsque nous lisons aujourd'hui les déclarations dans la presse, nous pouvons nous demander pourquoi notre requête n'a pas été acceptée. Si nous reprenons tous les comptes rendus depuis 2008, combien de fois avons-nous demandé un audit et un bilan sur cette caisse des écoles ? Cela n'a jamais été fait. Tant mieux si nous l'obtenons maintenant. Mais peut-être que nous aurions pu avoir réparation plus tôt.

Pour répondre à M. BONNET lorsqu'il parle de régie, nous avons demandé à plusieurs reprises qu'il y ait au moins comparaison sur les coûts de revient des repas au niveau de la caisse des écoles du 12<sup>e</sup>. Là encore, cela a toujours été refusé. On ne peut pas toujours se cacher derrière le fait que ce soit une nouvelle mandature. Des élus siégeaient déjà et n'appuyaient pas nos requêtes. Tant qu'il n'y aura pas de communication sur le bilan et l'audit, nous ne pourrions pas voter positivement les subventions. Souvent lorsqu'il y a une subvention exceptionnelle, on nous dit que c'est en raison de l'effort sur le bio. Je vous rappelle que la convention signée par la caisse des écoles du 12<sup>e</sup> avait pour objectif d'atteindre 30% de bio en 2014 mais il n'est pas atteint à ce jour. Nous comprenons les efforts financiers nécessaires pour améliorer le bio mais nous voyons bien que toutes les subventions complémentaires n'étaient pas là que pour améliorer le bio mais surtout pour masquer une mauvaise gestion. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous nous connaissons depuis un petit moment. Je vous assure qu'il n'est pas dans mon tempérament de me cacher derrière qui que ce soit. Je respecte un certain nombre de règles et en particulier la loi. Sans que vous le demandiez, je vous renvoie au communiqué de presse de l'Hôtel de Ville qui vient de sortir. La Ville de Paris a demandé des audits internes de la caisse des écoles du 12<sup>e</sup>. Dès 2013, il y a eu un rapport interne de la direction des finances et de la DASCO. Il fut demandé par Bertrand DELANOE. Puis, la mission d'inspection de la Ville de Paris. Le travail a été fait. Membres ou pas du comité de gestion, vous n'avez jamais raté une occasion pour nous interpeller sur le fonctionnement de la caisse des écoles. J'assume de vous avoir permis de participer à ce comité de gestion et de vous associer au travail que nous devons mener ensemble dans les prochains mois. Je note que les élus UMP et UDI ne voteront pas les subventions permettant la mise en œuvre du bio pour les repas de nos enfants, ni la subvention pour les séjours de nos enfants. »

**M. François HAAB, Conseiller de Paris :**

« Ne vous prononcez pas avant le vote s'il vous plaît. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Ne préjugez pas du vote de l'UDI-MODEM avant le vote s'il vous plaît. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien. Je vais donc y faire particulièrement attention. Merci pour ces interventions. »

**M. Nicolas BONNET OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Mme MONTANDON m'a interpellé. Je suis entièrement d'accord avec elle pour mettre tout un tas de service en régie publique, depuis la fourrière en passant par la cantine et la restauration municipale. Mais il faut se mettre d'accord sur le budget de la Ville. Votre groupe demande de faire des économies notamment sur la masse salariale. J'entends bien l'appel gaulliste qui vient du fond de votre cœur mais il faut aller au bout des choses. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 05 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Abstention : 2 voix groupe UMP-UDI-MODEM : M.HAAB/ Mme ROTA

Délibération adoptée à la **majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-097 AVIS)



**- DPA 20141033 : Ecole maternelle 13, rue Armand Rousseau (12<sup>e</sup>) - Permis de construire.**

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Je vous rappelle l'évolution des effectifs scolaires dans notre arrondissement et les tensions assez fortes sur le secteur Daumesnil-Bizot, et le travail mené avec le service de la prévision scolaire de la DASCO. Cela amène la Ville de Paris à envisager la création de 3 classes provisoires et de sanitaires à l'école maternelle 13, rue Armand Rousseau afin de répondre ponctuellement et rapidement à un effectif croissant d'élèves. Il est aussi prévu l'aménagement extérieur de la cour, la réfection du mur de soutènement le long de la rue de l'Amiral la Roncière le Noury. La surface totale du projet est de 200 m<sup>2</sup> et la durée des travaux est de 2 mois. Si vous le permettez, ces travaux auront lieu durant l'été 2015. Le coût prévisionnel de cet investissement est estimé à 653 143 € TTC. Le terrain se trouve en visibilité directe avec un bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Il est donc nécessaire de déposer au préalable une demande de permis de construire pour la réalisation de cette opération. C'est cette demande qu'il vous est demandé d'approuver. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Lorsque je vois le mot provisoire, cela me rappelle certains souvenirs. Est-ce que vous allez construire un préfabriqué ? Où se situera-t-il dans l'école ? »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Oui. Il s'agit d'un préfabriqué mais de type pérenne. Cela n'a rien à voir avec des préfabriqués de chantiers. Nous sommes dans du préfabriqué de qualité avec des matériaux durables notamment du bois. Il se situera à l'angle sud-ouest de la cour. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Combien de temps va durer ce durable ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Il est bien de se préoccuper de l'espace des enfants. Cette cour est particulièrement grande, c'est pourquoi nous pouvons le réaliser. Cette construction va durer tant que nous ne pourrons pas construire de nouvelles écoles à côté ou les agrandir. Il faut savoir que ces constructions sont en général très appréciées par les enseignants et les enfants car elles sont en rez-de-chaussée, accessibles, bien ventilées, bien isolées. Les conditions d'accueil y sont très bonnes. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-098 AVIS)



- **DELIBERATION (12-2014-033)** : **Règlement Intérieur du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Il est de notre responsabilité de se pencher 6 mois après notre élection sur l'évolution du règlement intérieur de notre conseil. J'ai souhaité aborder cette démarche en associant les 4 groupes de ce conseil d'arrondissement. La proposition qui est faite aujourd'hui a fait l'objet de débats entre les différents groupes. Des modifications importantes et structurantes sont proposées pour ce règlement intérieur. J'ai souhaité rendre ces séances plus lisibles pour nous mais aussi pour nos concitoyens qui prennent la peine d'assister à nos débats. J'en profite pour les saluer. Ce n'est pas du tout une instance interactive mais des habitants viennent nous écouter régulièrement. J'ai souhaité l'évolution de ce règlement intérieur et j'ai été moi-même à l'origine de quelques propositions. Il s'agit de prendre un peu plus de temps sur les sujets les plus importants, les plus structurants, les plus politiques et sur lesquels nous voulons débattre les uns et les autres sans forcément être d'accord. C'est la démocratie.

Je vais vous présenter rapidement ces évolutions. Il s'agit en particulier de prévoir des inscriptions préalables. Vous le voyez aujourd'hui, nous examinons automatiquement toutes les délibérations du conseil. Elles font l'objet d'une présentation par l'exécutif. Je vous propose d'évoluer vers ce qui se fait au conseil de Paris à savoir que les élus peuvent s'inscrire sur une délibération jusqu'au lundi 18h soit 1h avant le conseil d'arrondissement. Ainsi, ils peuvent travailler un peu en amont et choisir les délibérations qui pourront être présentées et examinées en séance.

Je propose aussi de pouvoir organiser des débats. Par exemple, aujourd'hui nous aurions à organiser un débat sur la rentrée scolaire. Je trouve cette forme plus pertinente qu'une communication où les groupes politiques ne peuvent pas s'exprimer. Je propose de débiter chacune de nos séances par un débat sur un sujet.

Les délibérations qui n'auraient pas fait l'objet d'une inscription au préalable, seraient votées globalement à la fin de nos séances. Nous nous sommes rendus compte et Mme MONTANDON le soulignait tout à l'heure, que certains d'entre nous siégeaient lors de la précédente mandature et que certaines délibérations étaient un peu techniques ou consensuelles. Cependant, elles faisaient toujours l'objet d'une présentation. Nous pourrions imaginer de les voter globalement en fin de séance.

Dans notre conseil d'arrondissement, il n'y a pas d'horloge et de mesure du temps de parole. Il y a parfois des inégalités entre les uns et les autres. Je vous propose d'introduire une mesure du temps de parole dans les interventions des uns et des autres. Dans ce règlement, il est proposé de limiter certaines interventions y compris celles de l'exécutif comme l'a souhaité la Maire de Paris au sein du conseil de Paris.

Il y a aussi des modifications pour les vœux et les questions à la Maire. Vous savez que le calendrier a été modifié et qu'il réside un flou sur la date limite de dépôt des vœux et de leur publication. Jusque-là, le dépôt devait se faire 5 jours avant soit jusqu'au mardi minuit. C'était assez compliqué pour les agents de la Mairie du 12<sup>e</sup>. Je propose de fixer la limite au mardi 17h afin que cela soit cohérent avec les horaires de travail des services.

Par ailleurs, des vœux d'actualité en séance restent possibles. Je vous propose de redonner un peu plus de sens aux questions posées à la Maire en prévoyant à l'avenir qu'elles puissent être lues par leurs auteurs. La dernière fois, je me suis retrouvée en situation complexe lorsque j'ai dû lire une question posée par l'un d'entre vous. Ce n'est pas par rapport à cette personne. Je ne veux pas qu'elle se vexe. Mais je trouve normal qu'un élu puisse lire la question qu'il dépose.

Je propose aussi que nous puissions en débattre et que la réponse puisse être faite pas seulement par moi mais aussi par un membre de l'exécutif. Nous pourrions ainsi utilement remplacer certains vœux par des questions posées à la Maire.

Un sujet a été récurrent lors de nos échanges, ce fut la place des habitants. Je rappelle que le droit de pétition reste inscrit dans notre règlement intérieur. A partir de 1 000 signatures, les habitants du 12<sup>e</sup> peuvent nous demander d'inscrire un sujet à l'ordre du jour. Par ailleurs, dans la charte des conseils de quartier, il est possible pour les conseillers de quartier de faire remonter des questions au conseil d'arrondissement.

Enfin, je rappelle qu'il est d'ores et déjà possible de donner la parole au public dans notre règlement intérieur. Cela a été le cas à plusieurs reprises sous la précédente mandature en fonction de l'ordre du jour. J'ajoute que cela peut se faire à condition d'en faire la demande à la Maire au préalable. Je vous rappelle cependant que cette prise de parole ne peut se faire qu'en temps de suspension de la séance. Ce conseil reste un conseil délibérant et pas une réunion publique. Même si je suis ravie d'avoir les habitants en face de moi, nous avons plein d'autres occasions d'interagir avec eux. De nombreuses réunions publiques sont inscrites dans notre agenda et je vous invite les uns et les autres à y participer largement.

Telles sont les principales modifications. Je propose aux uns et aux autres de s'exprimer avant de procéder au vote. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Je vous remercie pour ce débat. Nous avons eu l'occasion d'échanger un peu. Nous avons surtout longuement échangé avec mes collègues sur les propositions faites. Nous sommes dubitatifs sur la nécessité de se calquer sur le conseil de Paris notamment sur l'inscription des délibérations. Cela est compréhensible au conseil de Paris puisque nous traitons entre 600 et 900 délibérations, et nous ne pourrions pas débattre de chaque sujet. Mais en conseil d'arrondissement, il a été prouvé lors des précédentes mandatures et dans des horaires convenables, qu'il était possible de débattre de chaque sujet. Souvent, il peu y avoir une réaction spontanée suite à une présentation. Mais là, ce ne sera plus possible d'en débattre. Il y a des habitants qui se déplacent car ils voient un sujet qui les interpelle à l'ordre du jour. Et là, leur sujet pourrait ne pas être abordé.

Pour le conseil de Paris, il y a des commissions. Les élus se voient, débattent. C'est pour cela que cela se traduit par des inscriptions. Le conseil d'arrondissement ne possède pas cette structure. Il se veut consultatif, c'est pourquoi nous aurions préféré le maintien des présentations sur l'ensemble des sujets quitte à ce que certaines soient rapides. Ces inscriptions nous dérangent. La théorie est bien belle mais nous verrons comment cela sera géré dans la pratique.

Je souhaite aussi revenir sur nos propositions notamment sur l'ouverture aux habitants. Je souhaite vous faire lecture de l'article proposé : « Après la clôture du conseil d'arrondissement, un temps serait réservé aux questions des habitants ne pouvant excéder 25 minutes avec seule mention du thème abordé au procès-verbal de la séance. Chaque habitant ne pourra pas présenter plus de 2 questions par séance. Les auteurs disposent de 2 minutes pour exposer leurs questions. Le temps de réponse est fixé à 4 minutes et un temps de réplique d'1 minute est accordé à l'auteur de la question. » Nous ne voulons pas que les conseils d'arrondissement durent jusqu'à 2 heures du matin. Mais nous pensons qu'un temps limité et encadré d'environ 25 minutes en fin de séance pour répondre à des points très précis, pourrait ouvrir le débat aux habitants notamment à ceux qui participent régulièrement à la vie de la cité.

Nous avons aussi soumis un autre article proposant d'inviter une personnalité pour débattre lors des sujets techniques. A la place d'une présentation par un adjoint, pourquoi ne pas laisser la place à une personne qui maîtrise un sujet particulier ou à une personnalité extérieure afin d'éclairer les débats.

Telles étaient nos deux propositions. Nous pouvons concevoir qu'elles n'aient pas été retenues mais cela est bien dommage. En revanche, nous insistons sur l'enregistrement préalable des délibérations. Merci. »

**M. Emmanuel GREGOIRE, Conseiller de Paris :**

« Je signale la satisfaction de notre groupe sur le projet de règlement intérieur. Nous avons eu des débats à ce sujet et je souhaite vous livrer l'état de nos réflexions. Il y a beaucoup d'habitants dans notre arrondissement. Force est de constater que peu de personnes assistent à ces séances. Il faut se demander pourquoi plus de personnes n'assistent pas aux conseils d'arrondissement. Je vais vous donner le témoignage de mon expérience sur les conseils d'arrondissement car je n'étais pas élu lors de la précédente mandature mais j'y assistais dans le public. Les conseils d'arrondissement duraient très longtemps. Les sujets importants étaient traités aussi longtemps que les sujets moindres en raison de la conception de l'ordre du jour avec examen systématique de chaque délibération. Tout n'était franchement pas très passionnant. Je suis d'accord avec vous que lorsqu'une association se déplace pour écouter le vote de sa délibération, il serait sain que sa présence soit signalée afin de pouvoir avoir un échange. Le fait qu'il y ait une inscription obligatoire ne préjuge pas deux choses. Il est du droit absolu de tout élu d'intervenir sur une délibération même s'il ne s'est pas inscrit car cela reste un droit sanctuarisé par le code de CGCT. En outre, cela nous permet collectivement de bien identifier les priorités sur lesquelles nous voulons débattre de manière à rendre notre conseil d'arrondissement plus intéressant pour les personnes qui souhaitent y assister. Je pense que nous pouvons attendre beaucoup collectivement du débat organisé que nous introduirons lors de nos séances. Il permettra que chacun ait la parole sur le thème le plus important. Si nous devons adopter ce projet de règlement, il suffira de vous inscrire sur les délibérations mais cela ne préjugera pas de votre droit absolu à vous exprimer sur toutes les délibérations.

Concernant l'ouverture aux habitants. Dans le cadre de la réflexion pour rendre nos échanges les plus intéressants possibles, il s'agit d'une piste. Mais je la trouve improductive et j'allais même dire assez largement malsaine. Il y a une forme de contradiction dans votre proposition. Vous dites qu'il faut ouvrir la parole aux habitants avec 2 minutes de présentation, 4 minutes de réponse. Nous ne pouvons pas vraiment dire qu'il s'agit d'un débat. Je pense que cela est source d'insatisfaction pour la personne qui pose la question et pour celle qui y répond. Dans le souci louable de ne pas terminer les conseils d'arrondissement trop tard, vous proposez de limiter ce temps à 25 minutes. Je ne sais pas quelle instance démocratique et mandatée sera chargée de faire le tri entre les questions qui rentreront dans les 25 minutes et celles qui n'y rentreront pas. Le risque est qu'au lieu de répondre à un souhait louable de rendre le conseil d'arrondissement plus participatif, que cela conduise à la frustration de chacun et à devoir introduire un tri dans les questions qui sont adressées. Encore une fois, nous pouvons adapter le conseil d'arrondissement. Tel est l'objet de ce règlement intérieur. Mais nous sommes une assemblée délibérante dont les conditions d'organisation sont fixées par le CGCT. Le CGCT dit que nul autre qu'un élu ne peut intervenir lors d'un conseil d'arrondissement. Lorsque l'intervention d'un non élu est organisée, il s'agit d'une suspension du conseil d'arrondissement et ce n'est pas enregistré dans le procès-verbal.

Quant à l'invitation de la personnalité. Je pense que cela est intéressant. Mais est-ce que le conseil d'arrondissement est le lieu pour le faire ? Qui inviterait la personnalité ? Qui évaluerait ses compétences sur le sujet concerné ? Nous rentrerions dans une zone de turbulence. Je pense qu'il vaut mieux utiliser les instances prévues pour cela à savoir les entretiens, les rendez-vous bilatéraux avec les habitants, les conseils de quartier, les instances d'échange avec les associations. A trop vouloir faire de la démocratie participative, nous ne faisons rien de participatif et encore moins de la démocratie.»

**M. Nicolas BONNET OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Emmanuel GREGOIRE a répondu à une question essentielle à savoir que pour intéresser l'auditoire, il faut aussi être court. Le règlement est soumis au code général des collectivités territoriales. Toute liberté de parole des élus reste un droit fondamental dans les conseils d'arrondissement. Le choix de Mme la maire de nous proposer que les communications puissent être soumises au débat, est une avancée.

Bien souvent, le fait de ne pas s'inscrire auparavant sur des délibérations, amenait à ce qu'une délibération anodine entraîne 10 interventions et dure parfois 1 heure. Je pense que cela va amener un peu plus de discipline de la part des groupes politiques dans les prises de parole. Je suis satisfait de cela. Je suis aussi satisfait de la modification sur les questions orales et écrites à la maire, qui peuvent éviter des vœux. C'est une avancée. Les présidents de groupe ont la possibilité de demander une interruption de séance et d'intervenir à tout moment sous la présidence de Mme la Maire. Je pense que nous restons dans un cadre très libre de parole. Je note aussi que dans notre conseil d'arrondissement et ce n'est pas le cas dans tous, nous pouvons constituer un groupe à partir de 2 élus et nous avons droit à une tribune et à un bureau pour recevoir des permanences. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Je vais être bref puisque nous soulignons la nécessité de la concision. Je souhaite saluer le travail de fond effectué sur ce sujet qui est un sujet ardu. Le règlement intérieur est un *modus vivendi* de notre conseil, qui fixe des règles générales qui ne viennent pas contredire le CGCT.

Dans l'évolution de ce règlement intérieur, je souhaite souligner le but poursuivi. Le but poursuivi est la modification de l'organisation de l'ordre du jour et de pouvoir faire émerger des délibérations qui apparaissent plus structurantes pour l'arrondissement que d'autres plus classiques. Il y a donc une hiérarchisation dans nos débats. Tous les sujets peuvent intéresser un ou plusieurs habitants de notre arrondissement mais certains débats sont plus structurants. En cela, je souhaite saluer cette évolution de l'organisation des débats qui va nous permettre à l'échelon du 12<sup>e</sup> arrondissement de sortir de débats parfois longs et techniques pour entrer dans les débats de politique locale. Je salue également l'évolution des questions posées à Mme la Maire ou à l'exécutif. Ces questions participent de cette même approche à savoir organiser des débats de politique locale. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Je vais m'associer à ce progrès sur les questions car il est vrai que pour des élus d'un conseil d'arrondissement, les questions sont un bon moyen d'avoir des réponses en matière de contrôle qui est l'un des attributs de l'élu. En revanche, les vœux demeurent. Or, j'ai une question très précise sur une disposition de l'article 22 relatif au fonctionnement des vœux d'actualité. Je la lis : « Tout membre du conseil d'arrondissement peut présenter des projets de vœux d'actualité en cours de séance. Toutefois, le conseil d'arrondissement en débat après avoir statué sur leur éventuelle mise en discussion sur proposition du maire d'arrondissement ». Je ne comprends pas si le conseiller a vraiment le pouvoir de présenter librement un vœu ou s'il existe un filtrage du Maire d'arrondissement. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vais tâcher de vous répondre. Promis. »

**M. François HAAB, Conseiller de Paris :**

« Je souhaite revenir sur le règlement intérieur qui est important car il va nous permettre le vivre ensemble durant la mandature. J'ai le sentiment que nous poursuivons tous le même but. Les deux mots essentiels sont l'échange et la spontanéité. Nous sommes un certain nombre à siéger au conseil de Paris et nous pouvons reprocher à cette instance démocratique d'avoir des débats relativement figés notamment les débats organisés qui n'ont pour débat que le nom. Il n'y a souvent pas d'échange. Chaque groupe donne sa posture. Souvent, le président de groupe lit un texte trop conformiste et nous nous en tenons là sans véritable échange. Je pense que le conseil d'arrondissement doit être un lieu d'échange et de spontanéité.

Concernant l'inscription sur les délibérations. Il peut arriver qu'au cours des débats et même si nous ne nous sommes pas inscrits préalablement sur une délibération que nous ayons envie d'ouvrir un échange sur une délibération. J'ai bien compris qu'à la fin du conseil, nous aurons un vote global pour les délibérations sur lesquelles il n'y aurait pas eu d'inscription préalable mais je pense que nous devons conserver la possibilité extemporanément d'avoir une explication de vote en fin de conseil. Si besoin, extraire une délibération du vote global pour qu'un groupe puisse expliquer son vote. Cela permettrait de préserver les échanges.

Concernant les débats organisés. Je pense que cela est utile y compris pour nos concitoyens qui assistent à nos conseils. Mais il faut un véritable échange avec une réponse et un droit de réponse. Il ne faut pas que cela se passe comme au conseil de Paris où chacun reste sur sa position et il n'y a pas d'échange. Nous sommes dans une instance où l'échange est la clé de nos délibérations. Je vous remercie. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Etant membre d'un groupe mais seul représentant élu de ma formation politique, le parti radical de gauche que je qualifierais sans honte ici de minoritaire mais qui n'en défend pas moins des convictions, parfois différentes de mes collègues. J'affirme ma satisfaction quant à ce nouveau règlement intérieur notamment l'organisation des débats, l'inscription des interventions comme cela se fait au conseil de Paris et qui n'ont jamais empêché qui que ce soit d'intervenir quel que soit son groupe. Tous les élus sont libres d'intervenir au conseil de Paris. Je prends acte du fait que selon la loi la parole d'un élu est libre au sein du conseil. Je pense que l'inscription rendra nos débats plus efficaces, plus concis. Je pense que cela n'empêche pas d'avoir un dialogue. Vous avez parlé de la possibilité donnée aux citoyens d'intervenir directement dans le conseil, outre le fait que la loi ne l'autorise pas. Si des citoyens dans le public sont intéressés par telle ou telle délibération, il sera possible d'interpeler les élus car notre rôle est de nous faire l'écho des préoccupations de nos concitoyens. Je rappelle que nous sommes dans une démocratie représentative. C'est la tradition républicaine française. C'est le conseil d'arrondissement, pas twitter. Nous avons ajouté des volets de démocratie participative avec les conseils de quartier dès 2001 et le budget participatif, le droit de pétition. Mais en tant qu'élus, nous sommes les représentants des citoyens du 12<sup>e</sup>. C'est par notre intermédiaire que le débat doit se dérouler. Un débat au sein duquel chacun aura le droit de s'exprimer au nom des citoyens. Faites-moi confiance pour ne jamais m'empêcher de parler dans cette assemblée. Je suis sûr que vous ferez tous de même. Merci. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je note que nous serons désormais privés de délicieuses délibérations sur les crustacés des marais. Cela est fort dommage. Je plaisante. Nous souscrivons tout à fait à l'idée d'une meilleure efficacité dans les débats. Toutefois, il me semble que M. BONNET a dit que cela va permettre d'empêcher certains de trop parler. C'est un peu gênant car en termes de démocratie, la parole des élus et surtout celle des élus de l'opposition qui ne s'expriment que dans cette assemblée in fine (je parle des conseillers qui ne sont pas conseillers de Paris). Si l'intention est celle-ci, c'est assez dommageable. Je n'espère pas que cette intention se trouvait dans la lettre. Par rapport au passage signalé par mon camarade, nous nous sommes mis à plusieurs pour essayer de le comprendre. Il y a des vœux que nous devons déposer dans les délais et d'autres pas. Mais quelle est l'actualité ? L'actualité du jour, de la semaine, du mois ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour vos interventions. L'exercice est difficile. Il y a des choses sur lesquelles nous ne pouvons pas revenir. Je vous confirme que tout élu a le droit de prendre la parole sur n'importe quel sujet posé à l'ordre du jour. Je reprends à mon compte sur ce que disait M. HAAB à savoir que ce sont des règles pour le bien vivre ensemble. En tant que présidente de séance, je ne peux refuser la parole à un élu qui me la demande. C'est ce que je fais depuis que je préside et ce que faisait Mme BLUMENTHAL. Il s'agit d'un droit inaliénable. Soyez rassurés. Vous pourrez vous exprimer sur tous les sujets qui sont portés à l'ordre du jour. Je vous propose même de vous exprimer à des moments où vous ne pouviez pas le faire. Vous ne pouvez pas me reprocher de vous empêcher de vous exprimer les uns et les autres. Le travail de l'exécutif et de mon cabinet sera le même dans la mesure où vous pouvez vous inscrire jusqu'à 18 heures. Nous travaillerons de la même manière. Les seuls qui auront des difficultés supplémentaires et je les remercie d'avoir accepté ces modifications, c'est la direction générale des services. L'ordre du jour va évoluer 1 heure avant le conseil et de là découleront des modifications et des prises en compte différentes. Afin que nous puissions avoir des débats plus structurés, l'ordre du jour sera modifié 1 heure avant. C'est important de le signaler.

Un droit est le mien et je suis la seule à pouvoir mettre des sujets à l'ordre du jour. C'est pourquoi dans l'article 22, il est précisé que c'est la Maire qui in fine décide ou non de mettre un vœu dit d'actualité à l'ordre du jour. Je mettrai ces vœux à l'ordre du jour dans la mesure où ce sont des vœux d'actualité. Qu'est-ce qu'un vœu d'actualité ? Il s'agit d'un vœu qui rappelle un événement qui s'est produit entre la date limite de dépôts des vœux normaux et la date du conseil. Je vous accorde que la formulation de l'article 22 sur ce point n'est pas très claire mais je viens d'en expliquer la signification. Je pense qu'être élus dans la majorité ou dans l'opposition nous oblige dans ces débats à assumer nos responsabilités qui sont celles de donner notre avis sur des sujets et de voter. La relation que nous souhaitons avoir avec les habitants relève d'autres choses. Il y a d'autres lieux. Que l'on soit élu de la majorité ou de l'opposition, nous pouvons prendre la parole dans plein d'autres lieux. Vous le savez et vous le faites d'ailleurs de plus en plus notamment dans les réunions publiques. J'ai le souvenir Mme ATLAN-TAPIERO de vos interventions dans certaines réunions publiques concernant des projets d'envergure de notre arrondissement. Vous avez aussi l'occasion en tant qu'élus de l'opposition de prendre la parole dans ces moments-là. Je pense qu'il ne faut pas confondre ce que nous faisons ici en conseil d'arrondissement et les échanges que nous avons régulièrement avec les habitants. Je m'en voudrais d'empêcher la spontanéité de nos débats. Je pense que vous l'avez remarqué, cela est plutôt dans la nature. J'ai rarement des interventions toutes écrites et je pense que c'est le cas de nombreux membres de l'exécutif. Nous sommes plutôt dans l'échange et c'est ce qui se passera lors des débats organisés. Contrairement à ce qui passe dans le conseil de Paris, nous n'aurons pas d'instance préalable de régulation qui nous permettrait de savoir ce que va dire telle ou telle personne. Ce sera la découverte en

séance. Lors de ces débats organisés, il y aura de la spontanéité et cela sera plus intéressant.

J'espère avoir répondu aux questions des uns et des autres. S'il n'y a pas de nouvelle demande d'intervention, je propose de mettre ce nouveau règlement intérieur au vote. Je précise que nous tenons le conseil d'arrondissement un jour avant le conseil de Paris. Je m'en excuse. Ce n'est pas de ma faute ni celle de la direction générale des services si vous avez eu les délibérations tardivement. Les services centraux doivent s'adapter à ce nouveau rythme. Je ne doute pas que cela se fera rapidement. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-099 AVIS)



- DDCT 20141093 : *Demande de subvention (12 500 euros) sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement du Café Inter-âges (12<sup>e</sup>).*

M. Régis PEUTILLOT, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Cette délibération vise à ce que la Maire de Paris sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur, une subvention d'un montant de 12 500 € par le biais de la réserve parlementaire de Mme Sandrine MAZETIER, députée de la 8<sup>e</sup> circonscription de Paris, pour assurer les activités du Café Inter-âges. Cette procédure formelle est imposée par les textes dans la mesure où la subvention est versée à une collectivité territoriale. En effet, le Café Inter-âges n'est pas une personne morale. Il s'agit d'une commission des conseils de quartier qui existe depuis 2011 et dont les activités attirent un public résidant dans notre arrondissement. Celui-ci vise en particulier les plus âgés. Il organise des rencontres et des activités à raison de deux fois par mois. Elles attirent un nombre grandissant de personnes. Cette subvention exceptionnelle permettra à cette structure d'assurer son développement et d'améliorer la qualité des activités proposées aux seniors de notre arrondissement. Je souligne l'importance de la solidarité intergénérationnelle qui est née des conseils de quartier et de la démocratie locale. Je vous remercie. »

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-100 AVIS)



**- DDEES 20141078 : Subvention (5.900 euros) à Nouvelle Association Rendez-Vous Marsoulan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (12<sup>e</sup>).**

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Cette délibération autorise la Maire de Paris à accorder une subvention à hauteur de 5 900 € à la nouvelle association des commerçants de la rue du Rendez-vous. Pour information, cette association a été créée en 2012. Elle a pour but de participer à l'animation commerciale de la rue du Rendez-vous et de la rue Marsoulan. Elle va même au-delà. Aujourd'hui son intention avec sa nouvelle présidente est d'aller au-delà de ces deux rues et de s'intéresser au boulevard de Picpus. Néanmoins, la subvention aujourd'hui concerne les illuminations qui se sont déroulées durant les fêtes de fin d'année 2013. La subvention a été demandée plus tardivement. Cela est régulièrement le cas avec ces associations de commerçants. Un exercice toujours difficile en termes budgétaires. Les comptes n'ont été validés qu'au mois de mars sauf qu'en mars nous avions aussi une suspension de nos activités pour des raisons légitimes. C'est donc arrivé tardivement mais nous sommes encore dans des délais acceptables pour ce type de subvention. Cette année la subvention est en baisse puisque l'année précédente, elle s'élevait à 8 500 €. Cette baisse s'explique par le fait que les dépenses réalisées ont-elles-mêmes baissé. En 2012, nous étions à 30 408 € et en 2013 nous sommes à 21 000 €. La participation de la Ville en revanche reste quasiment identique. Le taux de subvention était de 27,9% l'an dernier et il est de 28,1% cette année. Il s'agit d'un effort que la Ville de Paris continue de faire pour permettre à plus de 150 rues dans Paris d'être illuminées durant les fêtes. Cela participe à l'animation commerciale mais aussi à l'animation dans le quartier. Il s'agit d'un moment attendu par les habitants et par les associations de commerçants. Par ailleurs, cette association sur ses illuminations pour les fêtes 2013/2014, a été subventionnée par une partie de la réserve parlementaire de la 8<sup>e</sup> circonscription de Paris. »

**M. François HAAB, Conseiller de Paris :**

« Cette association a vocation à s'étendre vers le boulevard de Picpus mais également vers la Place des Antilles. Il serait intéressant de discuter avec cette association pour voir si les commerçants situés à la Place des Antilles peuvent travailler avec cette association car l'animation de la Place des Antilles à Noël est souvent très triste. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Historiquement nous avons deux types d'illuminations. L'une qui concerne la rue du Rendez-vous et l'autre qui concerne le haut du boulevard Picpus vers la Place des Antilles. Il existe deux logiques différentes. L'association de la rue du Rendez-vous et de la rue Marsoulan organise ses propres illuminations et les commerçants notamment autour de Bristol, de la pharmacie s'organisent entre eux. Nous avons essayé à plusieurs reprises de faire en sorte que les dissensions historiques disparaissent. Cela n'a pas forcément fonctionné. Aujourd'hui les membres de l'association sont différents avec de nouveaux commerces et peut-être qu'il y aura un autre état d'esprit. Nous avons respecté jusqu'à présent deux entités qui n'ont pas réussi à s'entendre pour faire un lot groupé. C'est pourquoi, nous avons deux financements différents de part et d'autre. Peut-être que cette nouvelle association le permettra. Mais nous laisserons l'association libre de faire comme elle l'entend même si nous manifestons notre intérêt pour ce rapprochement. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-101 AVIS)



**- DF 20141009 : Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier)-Autorisation-signature.**

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :**

« Je vais présenter les prochaines délibérations de manière groupée. D'ailleurs, la DF 1009 et la DF 0014 portent toutes deux sur un objet similaire. La première porte sur l'exploitation de l'affichage publicitaire sur le domaine public routier et l'autre sur le domaine public non routier. Ces deux délibérations font suite à deux conventions qui portaient sur l'exploitation de l'affichage publicitaire sur les chantiers de Paris et qui arrivent à échéance au 31 décembre 2014. Il y a donc eu une consultation et des commissions d'appels d'offres pour mettre en œuvre la suite de ces conventions. Dans l'optique du renouvellement, il a été décidé de procéder à un regroupement par type de dispositif et plus de localisation. Dans une logique à la fois économique et technique, pour permettre une ouverture concurrentielle qui réduit l'avantage d'antériorité des sortants. Notre municipalité souhaite ouvrir au maximum les appels d'offres. Les dispositifs portent désormais sur des dispositifs fixes et sur des contrats chantiers de l'autre côté. Les dispositifs fixes ont été conclus avec la société Clear Channel à la suite de l'autorisation votée par le conseil de Paris en décembre 2013. Aujourd'hui, nous délibérons sur la convention chantier qui n'avait pas été attribuée. Nous avons deux lots, l'un sur le domaine routier public et l'autre hors domaine public routier. Les 3 entreprises qui ont répondu au premier appel d'offres ont été invitées à remettre une offre. Elles ont remis une proposition financière. Nous proposons dans cette délibération, les deux propositions les plus intéressantes financièrement en respectant le principe selon lequel la Ville de Paris ne retiendrait pas un même concessionnaire sur les deux lots, par souci d'ouverture. Le premier, Exterior Media, pour la convention domaine public routier pour une durée de 13 ans et pour un montant de redevance minimale garantie de 1 350 000 € par an avec une redevance applicable sur le chiffre d'affaires. Pour l'autre lot, il s'agit de Jean-Claude Decaux, hors domaine public routier, pour une durée de 13 ans et un montant de redevance minimale garantie de 3 700 000 € par an et un taux de redevance applicable sur le chiffre d'affaires.

Ce renouvellement de conventions se traduit par une augmentation considérable de la redevance minimale garantie par la Ville ce qui n'est pas un argument moindre en ces temps difficiles. Le cumul de ces redevances s'élève à 6,6 millions d'euros sans inclure la part sur les bénéfices ce qui nous permet d'augmenter de près de 30% sur l'ensemble de ces nouveaux contrats. J'insiste sur le fait que ces délibérations se font dans le cadre beaucoup plus contraignant du règlement local de publicité adopté en 2011. Il s'agit de permettre à ces conventions de respecter ce nouveau règlement qui est beaucoup plus stricte que le code de l'environnement. La Ville de Paris cherche toujours à aller au-delà lorsqu'il s'agit de protéger l'environnement. Je ne vais pas citer l'ensemble des avancées mais il y a des zones de restriction autour des écoles. Nous avons souhaité diminué le nombre de panneaux publicitaires à Paris notamment les panneaux lumineux dans l'optique du développement durable. Ces deux nouvelles conventions soumises au vote, respectent ce règlement local de publicité.

Pour la troisième délibération, je vais être plus concise. Il s'agit d'une délibération technique de prolongation. Nous avons un protocole de fin de convention d'exploitation de la publicité sur les abris installés sur la voie publique. Nous allons mettre en place de nouveaux abris. Il s'agit de faire la jonction entre les deux marchés. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Sur ces délibérations nous nous apercevons qu'il s'agit d'un secteur très peu concurrentiel puisque ce sont systématiquement 3 entreprises qui candidatent à savoir Clear Channel, JC Decaux et Exterior Media. De plus, les personnels de ces entreprises sont interchangeable puisqu'ils vont de l'une à l'autre et de l'autre à l'une. Je constate que Clear Channel n'est plus du tout dans le dispositif actuellement renouvelé au profit d'un nouvel intervenant qui in fine est dirigé par des personnes qui étaient chez JC Decaux. Ce fonctionnement est assez curieux. Il est vrai que ce marché est peu concurrentiel. Sur des marchés aussi importants nous pourrions imaginer que de petites entreprises pourraient se lancer et bénéficier de cette manne de la Ville. Quoique nous en disions, il s'agit d'une manne de pouvoir occuper l'espace public de Paris. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous allons vous répondre mais il me semble qu'il y a justement un équilibre entre les 3 entreprises. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Sur ces 3 délibérations, je souhaite exprimer un point de vue un peu différent. Vous connaissez de manière générale le peu d'appétence des écologistes pour la publicité que nous voyons comme une pollution. En l'occurrence une pollution visuelle qui peut nuire à la vie quotidienne des Parisiens mais aussi à l'attractivité touristique. Une pollution lumineuse. Je signale le non respect du décret du 30 janvier 2012 qui impose l'extinction nocturne des enseignes lumineuses de plus de 1 m<sup>2</sup>. Or, nous apprenons dans cette délibération que ces enseignes seront allumées pendant 11 heures chaque nuit. Cela occasionnera une consommation énergétique non négligeable.

Si j'entends bien l'intérêt de la publicité, la manne financière qu'elle représente, et l'intérêt d'occuper l'espace public et d'être visible dans l'espace public. A contrario, j'ai le sentiment que nous assistons à une privatisation de cet espace public lorsque la demande des habitants est plutôt de désencombrer l'espace public mais aussi d'en faire un lieu d'expression de l'art dans la Ville. Nous examinerons un très beau vœu à la fin de ce conseil sur l'idée de végétaliser les espaces dans Paris.

Enfin, je suis gêné par un point plus juridique qui tient à la durée de la concession. Nous sommes sur un renouvellement pour 13 ans. Cette durée est justifiée par les opérateurs par des contraintes de rentabilité économique et d'amortissement vis-à-vis de leurs investissements. J'entends cet argument. Si l'on se place d'un point de vue politique, Mme CHARNOZ a rappelé qu'en 2011 la municipalité a adopté le règlement local de publicité. Si ces concessions entrent en vigueur en 2015, nous nous lions jusqu'en 2028 à ces concessions. Cela rend plus compliqué la modification du règlement local de publicité avec éventuellement des indemnisations par la Ville des personnes retenues dans les appels d'offres.

Nous voterons contre ces 3 délibérations en espérant une évolution entre le conseil d'arrondissement et le conseil de Paris puisque des amendements seront portés par le groupe écologiste. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Les radicaux sont également opposés à l'invasion publicitaire. Nous nous battons depuis 2001 pour la refonte du RLP et pour voir la place de la publicité se réduire dans nos villes. Mais nous n'ignorons pas les recettes apportées par l'affichage ou encore les services. Nous essayons de trouver une position d'équilibre.

Sandrine CHARNOZ a dit que le RLP avait amené des évolutions très positives. J'en prendrai une à savoir la réduction de 30% de la densité publicitaire dans Paris. Mais pour le moment son application reste floue sur certains points notamment sur les bâches publicitaires sur les monuments classés et qui exaspèrent un certain nombre de nos concitoyens attachés à la culture. D'autres points restent flous. Nous notons avec satisfaction qu'il s'agit d'une bonne opération pour la Ville avec des redevances plus élevées de 27% et 8 millions d'euros il me semble pour Exterior Media. Nous constatons des progrès dans les produits quant aux offres des concessionnaires. Exterior manifeste une réelle volonté d'une meilleure intégration dans le paysage parisien, de réduction de la consommation énergétique, de la valorisation de l'art. En revanche, nous notons que le nombre de panneaux publicitaires reste inconnu. Dans la convention d'exploitation, il est question de la pose de distributeurs automatiques pour des produits gratuits. Pour nous, cela demeure une inconnue. Concernant la proposition de JC Decaux, nous notons un effort sur le traitement contre l'affichage sauvage sur le méthane. Mais la proposition sur le bois n'empêche pas l'affichage sauvage, grande source de pollution visuelle. Dans l'annexe de la délibération DF 0014, l'exploitation d'espace par JC Decaux envisage des espaces qui n'étaient pas exploités pour la publicité jusqu'à présent.

Mon groupe au conseil de Paris jugera les réponses posées. Pour le moment, mon vote sera positif. Mais vigilant en espérant que mes collègues au conseil de Paris ne s'abstiendront pas ni ne voteront contre. Merci. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

« Quant aux remarques de Mme ATLAN-TAPIERO sur les marchés. Il s'agit d'une volonté de la Ville et je pense que nous avons progressé sur le découpage des offres et sur la création de lots dès que nous le pouvons afin de permettre aux petites entreprises de répondre. La commission d'appels d'offres au fil des ans met l'accent là-dessus.

Sur les 3 entreprises, vous n'avez peut-être pas bien entendu mais Clear Channel a déjà obtenu lors du conseil de décembre 2013, les dispositifs fixes. Là, nous discutons des conventions dites de chantier. Pour essayer de ne pas avoir un seul opérateur, nous avons choisi de scinder et de mettre une clause pour qu'il y ait deux allocataires différents de ces lots. Pour ma part, le fait que les personnels puissent être repris, est plus une garantie pour l'emploi qu'une gêne. Lorsque l'on est salarié d'une entreprise et que cette entreprise perd un marché, il est normal que l'on ne perde pas son emploi. La Ville de Paris est toujours très vigilante sur le maintien de ces emplois généralement peu qualifiés et très exposés.

Quant aux remarques de M. GREAU. Je ne veux pas rouvrir le débat sur le règlement local de publicité. Il s'agit là d'un appel d'offres qui a été arrêté dans l'état. J'entends la notion de durée mais les entreprises avaient des offres à remettre sur 13 ans et 15 ans. Nous prenons la durée minimale. J'y vois la stabilité des recettes pour la Ville de Paris. En revanche, essayer d'introduire à nouveau cette discussion dans un appel d'offre, je vous en laisse libre. Mais nous sommes devant l'approbation de ce que la commission d'appels d'offres nous donne dans le respect de ce que la Ville de Paris s'est donnée comme outils à savoir le RLP. Je répète que le RLP était beaucoup plus en avance à l'époque que le code de l'environnement. Je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler lors du conseil de Paris. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à la **majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-102 AVIS)



- **DF 20141019** : *Signature d'un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs de transports public de surface.*

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à la **majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-103 AVIS)



- ***DFA 20140014 : Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier)-Autorisation-signature.***

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :**

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à la ***majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-104 AVIS)



- **DFPE 20141127** : Subvention (279.049 euros) et avenant n° 1 avec l'association Caramel (12<sup>e</sup>) pour la crèche collective multi accueil La Maison des Ours (12<sup>e</sup>).

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Je vais présenter les deux délibérations en même temps. Il s'agit de deux subventions pour la structure associative Caramel. L'une est pour la Maison des ours située rue Fernand Fourreau qui est un multi accueil de 30 places. Pour un montant de 279 049 €.

L'autre est une subvention pour les crèches en appartements, situées au 2 Place Edouard Robert et au 162, rue de Picpus. Il s'agit de 6 appartements aux doux noms de Vanille, Miel, Café, Noisette, Amande, Pistache. Elles ouvrent de 7h30 à 21h et permettent aux parents qui ont des horaires décalés de faire garder leurs enfants. Le montant de la subvention est de 493 073 €. Je vous demande de bien vouloir les voter. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-105 AVIS)



- DFPE 20141128 : Subvention (493.076 euros) et avenant n°1 à l'association Caramel (12<sup>e</sup>) pour la crèche collective en appartements (12<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>).

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-106 AVIS)

~~~~~

- **DFPE 20141221** : *Subvention et avenant n° 1 (55.957 euros) à l'association Les Pieds Tendres (12^e) pour la crèche parentale (12^e).*

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Il s'agit d'une crèche parentale qui accueille 18 enfants. Elle est située au 10/12 Passage Abel-Leblanc. La subvention est d'un montant de 55 957 €. Je vous demande de bien vouloir l'adopter. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-107 AVIS)



- DFPE 20141361 : Indemnisation amiable en réparation de dommages subis suite à une fuite sur la canalisation d'évacuation de la laverie de la crèche collective sise 6-10 rue des Jardiniers (12^e).

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Il s'agit d'indemniser un particulier à hauteur de 550 €. Il y a eu un engorgement des canalisations d'évacuation en provenance de la laverie de la crèche. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-108 AVIS)



- **DFPE 20141378** : *Convention avec les Restaurants du Cœur et Sodexo pour la collecte des "bébés-restos du cœur" de décembre 2014.*

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Il s'agit d'autoriser la reconduction de la convention de partenariat avec l'association Les restaurants du Cœur. Lors de la dernière campagne du 2 décembre au 6 décembre 2013, 225 établissements s'étaient engagés à participer au dispositif ainsi que 16 mairies d'arrondissement. Cette collecte a permis de recueillir 165 sacs de 100 litres dans les 16 arrondissements, 450 sacs de 100 litres dans les établissements et a permis de distribuer aux 6 centres d'activité des bébés-restos du cœur, des vêtements, des produits d'hygiène et des aliments. Les 2 000 bébés accueillis sont âgés de 7 jours à 18 mois. Il s'agit-là de renouveler l'opération qui devrait avoir lieu du 1^{er} au 5 décembre 2014. Il y aura un accueil au niveau de la Mairie du 12^e. Merci. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-109 AVIS)



- DJS 20140012 : Subventions (60.500 euros) à 15 associations sportives locales (12^e).

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Cette subvention est inscrite sur la ligne du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour le soutien de l'action sportive. Une partie de ce budget est affectée au fonctionnement et l'autre à des financements ponctuels. Il s'agit du fonctionnement au bénéfice de 15 associations du 12^e dont la subvention est inférieure ou égale à 23 000 €. La détermination des subventions tient compte de l'intérêt des activités proposées, de leur évolution et du nombre de licenciés. Elle tient compte de la réforme des critères d'attribution qui a été votée en conseil de Paris en février 2009 et qui a instauré des nouveaux critères tels que promouvoir des sports à destination des femmes, des personnes en situation de handicap, des seniors et des actions à visée sociale. Un critère pondérateur a été instauré pour les associations dont la trésorerie était trop importante. Je vais vous épargner la lecture du nom des 15 associations mais je vais vous demander de bien vouloir voter les subventions pour un montant de 60 500 €. Merci. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« J'ai une question par rapport à l'association Le Chantier. Pourquoi n'est-elle pas associée à ce vote de subventions ? Pouvez-vous nous expliquer les raisons surtout qu'ils ont des problèmes de trésorerie en ce moment à cause d'arriérés non versés. »

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« J'ai bien expliqué que l'un des critères pour cette subvention était que le montant de la subvention soit inférieur ou égal à 23 000 €. Peut-être qu'il s'agit d'un critère purement chiffré. Mais je ne peux pas le savoir là. Les subventions ne sont pas toutes arrivées à ce jour. Nous en aurons d'autres au cours du trimestre. Peut-être que nous aurons la réponse. Si vous le souhaitez, nous poserons la question aux services. Ainsi, nous pourrions vous fournir une réponse écrite. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Je vous remercie. C'est peut-être une bonne nouvelle. Apparemment, la subvention concédée les autres fois était de 16 000 €. Si c'est plus que 23 000 €, ce sera une bonne nouvelle. Merci. »

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 2 pouvoirs

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-110 AVIS

- DJS 20140225 : Espace de remise en forme du gymnase de Bercy (12^e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association ASPTT Paris- Île de France.

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Cette convention d'occupation temporaire du domaine public a été conclue avec l'association ASPTT. Elle va expirer en novembre 2014. Il s'agit de la renouveler. Le bâtiment abrite au rez-de-chaussée, un gymnase municipal. Au 1^{er} étage, des biens sont mis à la disposition de l'occupant. Il y a un espace de remise en forme qui comprend un bureau, un espace de détente, une salle de fitness, une salle de musculation, une salle de cardio training, des vestiaires, des douches, des sanitaires, un local technique et un local de rangement. Par ailleurs, ils auront aussi un local dédié aux besoins de l'exploitation. L'emprise au sol est d'environ 630 m². Le choix est d'assurer l'exploitation du centre de remise en forme dans le cadre d'une convention d'occupation. La Ville a mis en œuvre une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de sélectionner un opérateur. Un avis d'appel public à candidature a été publié. Il y a eu 3 candidats. La candidature la plus satisfaisante est celle de l'association ASPTT.

L'offre a été examinée à l'aune de 3 critères. Un critère de qualité avec un projet sportif du candidat et des moyens qui permettent d'assurer la mise en œuvre et le respect des biens mis à disposition, le montant de la redevance, le projet des travaux. La durée du contrat est de 7 ans. Le candidat devra s'efforcer de répondre aux évolutions de la demande du public. Le projet se caractérise par le souci de s'adresser au plus grand nombre et à l'ensemble des catégories de public avec une grande variété d'activités sportives en tenant compte des attentes des habitants du quartier de Bercy. Des partenariats se sont engagés avec les associations de quartier. Le projet est tourné vers de nouveaux partenariats internes et externes. La grille tarifaire est identique à celle de l'année sportive 2013/2014. L'exploitation de l'espace est assurée par des moyens matériels qui seront à la charge du candidat, qui aura aussi en charge l'achat de tout le matériel. L'ASPTT prévoit d'affecter 5,6 équivalents temps plein contre 5,5 à ce jour. Le projet sportif paraît satisfaisant, empreint de considérations sociales. La redevance formulée par le candidat est satisfaisante dans le sens où l'ASPTT propose une redevance annuelle composée d'une part fixe et d'une part variable. La part fixe s'élèverait à 11 000 € et serait actualisée chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction. La part variable calculée sur la base d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires soit 7% serait supérieure à 200 000 € et serait également actualisée chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction. Sur la durée de la convention, la redevance correspondrait à une moyenne d'environ 19 000 € par mois contre 16 120 € aujourd'hui, soit 133 000 € sur 7 ans. Cette redevance représente 6,4% du chiffre d'affaires prévisionnel. L'ASPTT a prévu de rénover les vestiaires, les sanitaires, le promenoir pour une somme de 22 000 €. L'association prendra en charge les investissements dédiés à l'entretien et au renouvellement du matériel soit 50 000 €. L'association fera appel à un prestataire pour l'entretien et le nettoyage quotidien. Ce projet est de nature à contribuer au développement de l'activité physique et sportive correspondant aux attentes des Parisiens. Le dispositif de redevance proposé par le candidat, offre les meilleurs taux de retour pour la Ville. Compte tenu de ces éléments, je vous prie de bien vouloir approuver l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 7 ans à l'ASPTT Paris Ile-de-France. Je vous remercie. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-111 AVIS)



- **DLH 20141106** : Réalisation 95 rue de Reuilly (12e) d'un programme de résidence étudiante (63 logements PLS) par la Fondation des Diaconesses de Reuilly.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Je souhaite associer ma collègue Manon GROMBERG en charge de la vie étudiante à cette présentation. Améliorer les conditions de vie des étudiants, c'est favoriser la réussite dans le parcours universitaire et réduire les inégalités sociales dans l'accès aux études supérieures. Or, aujourd'hui, le logement est le premier poste dans le budget d'un étudiant. Il représente 47% de son budget au niveau national et 55% en Ile-de-France. Parce que le logement ne doit pas être un obstacle à la poursuite des études et à la réussite étudiante, nous agissons concrètement pour faciliter l'accès des étudiants au logement. Cette délibération vise à présenter et à autoriser le financement d'un programme de résidence étudiante de 63 logements au 95, rue de Reuilly, géré par la fondation des Diaconesses. Aujourd'hui, cette parcelle abrite l'institut de formation en soins infirmiers et un foyer composé de 105 chambres de 9 m² sans sanitaires, réservées aux élèves infirmiers et à de jeunes travailleurs. La Ville accorde une subvention de 1 953 000 € et garantit un prêt à hauteur de 2 139 955 € pour financer ce projet. Grâce à ce financement, la Ville de Paris crée 63 logements étudiants. La préfecture et la fondation des Diaconesses cofinancent l'opération. En contrepartie, la Ville sera réservataire de 31 logements. Cette opération est une belle opportunité pour le logement étudiant dans le 12^e et permettra par la même occasion de contribuer à l'amélioration de l'environnement des étudiants infirmiers de l'institut de formation. En effet, les chambres seront restructurées pour être équipées de kitchenette et de sanitaires individuels, et les parties communes seront requalifiées. La performance énergétique de l'immeuble sera également améliorée grâce à divers travaux et les toitures seront végétalisées. En cette période de rentrée universitaire, cette délibération revêt un caractère tout particulier. Je vous remercie. »

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 2 pouvoirs

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'**unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-112 AVIS)



- DPA 20141036 : *Permis de démolir et permis de construire-Création de locaux sociaux au Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants-Site Carnot (12^e).*

Mme CHOPIN GENET Florence, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Cette délibération a pour objet de permettre la construction de locaux adaptés de 40 m² destinés au personnel municipal du centre de valorisation des encombrants, aussi appelé déchetterie et situé au 30 Boulevard Carnot. Avec un coin cuisine, des vestiaires, des sanitaires neufs. Cet espace améliorera les conditions de travail du personnel. Il s'agit d'une nouvelle génération de modules préfabriqués qui visent à préserver la santé des agents principalement au niveau du traitement acoustique car les locaux sont situés près du périphérique. Il s'agit aussi de respecter les normes environnementales et l'isolation thermique. Il faut savoir que la reprise en régie municipale du CVAE Carnot est effective depuis janvier 2014. Cette maîtrise directe a permis d'améliorer la qualité de l'accueil du public dont 74% d'habitants du 12^e. L'activité du CVAE est en augmentation de +16% par rapport à 2013. Mais il reste encore à faire connaître ce service gratuit de dépôt d'encombrants et de recyclage papier, textile, métaux, verre, lampes. A cela s'ajoute l'enlèvement devant le domicile sur rendez-vous au 39 75. Les horaires d'ouverture du CVAE vont de 13h à 19h tous les jours. Je vous demande de bien vouloir approuver cette demande de permis de démolir et de construire. Je vous remercie. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-113 AVIS)



- **DPE 20141019 : Programme Local de Prévention des Déchets 2014 - Subventions (70.057 euros) et aide en nature (4.745 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes.**

Mme CHOPIN GENET Florence, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Cette délibération vise à poursuivre en 2014, la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets. Réduction de 7% des déchets ménagers en 5 ans au travers d'actions innovantes de sensibilisation des habitants, portées par 13 associations. Parmi les projets retenus, deux concernent directement le 12^e. La création d'un composteur de quartier à la Maison des Associations du 12^e, gérée par l'association Compost à Paris. Ce sera le premier compost de quartier à Paris dans un équipement de proximité. L'inauguration est prévue le 18 octobre. Je vous invite tous à y venir. D'ici là un appel aux volontaires a été lancé pour y participer. Il a été relayé par la Mairie du 12^e. J'ai appris aujourd'hui que de nombreuses personnes sont déjà inscrites pour cette opération. Pleinement intégré dans le processus de prévention, ce projet s'articule autour d'un fonctionnement simple. Une petite poubelle appelée bio seau, sera remise aux foyers participants, qui viennent à leur rythme déposer leur contenu dans le composteur en bois de grande capacité, et installé dans le jardin de la Maison des associations. Les déchets apportés se transforment progressivement et sans odeur en compost. Celui-ci servira ensuite d'engrais pour les plantations d'appartement et pour le jardin partagé récemment installé par l'association Multicolore à la Maison des associations.

Le deuxième projet retenu est la création d'une micro ferme dans le jardin d'agronomie tropicale René Dumont, géré par l'association Ville Fertile. Celle-ci est déjà opérationnelle et s'appuie notamment sur une gestion pédagogique des déchets. Ville Fertile est une association qui a été créée en 2013. Il s'agit d'une micro ferme maraîchère, bio intensive, située à l'extrémité Est du Bois de Vincennes. Il s'agit d'une surface de 600 m² cultivables. Inspiré des jardins partagés, ce projet ambitionne de faire le pas du jardinage au maraîchage urbain. La ferme sera à la fois un lieu de production alimentaire (une tonne de légumes par an sur 250 m² cultivables) et de pédagogie avec des ateliers autour des questions de l'alimentation et de l'écologie. Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
05 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 2 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM : Mme ATLAN-TAPIERO
M. SEINGIER

Délibération adoptée à la **majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-114 AVIS)



- DPE 20141029 : Nettoyement des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude - Marché de services - Modalités de passation.

Mme CHOPIN GENET Florence, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Cette délibération autorise la Maire de Paris à lancer un appel d'offres pour des prestations du nettoyage mécanisé de l'espace public à l'eau chaude. Certaines souillures telles que l'urine, les fientes de pigeon ou les taches grasses, nécessitent en effet l'intervention d'engins laveurs spécifiques à haute pression. Le marché actuel expire en avril 2015. Le nouveau projet de marché prévoit quelques évolutions afin d'améliorer l'efficacité de la prestation. Il intègre aussi des critères environnementaux à l'exclusion de véhicules diesel. La durée du nouveau marché sera de 4 ans. Il se décomposera en 2 lots. Le premier lot se composera des 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 18^e, 19^e, 20^e ainsi que les voies sur berges. Le deuxième lot se composera des autres arrondissements. Les nouveaux véhicules devront répondre à des critères précis à l'exclusion du diesel, la qualité de la prestation et la valeur financière. Je vous demande de bien vouloir voter pour cette délibération. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Nous allons nous abstenir sur cette délibération. Je pense que nous avons encore des débats devant nous sur la question du nettoyage notamment sur la mise en régie. Il s'agit d'une proposition que nous avons faite. J'invite Mme MONTANDON à regarder cela de près puisqu'elle est pour la mise en régie dans beaucoup de choses. Je sais que du côté des salariés de la Ville en charge du nettoyage, il y a beaucoup d'interrogations sur cette délibération. Nous avons un peu de temps avant le conseil de Paris pour s'exprimer clairement pour ou contre. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

Délibération adoptée à la **majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-115 AVIS)



- DVD 20141052 : *Etudes de reconnaissance de sols à Paris. Modalités de passation du marché.*

M. GREAU David, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Il s'agit du lancement d'un appel d'offres pour un marché à bons de commande pour permettre à l'inspection générale des carrières de faire exécuter des études de reconnaissance de sols sous le domaine de la Ville de Paris. Le 12^e est concerné par le lot nord sur la rive droite de la Seine pour des montants compris entre 406 239 € et 1 440 000 € TTC. Le marché est passé pour une durée de 16 mois. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-116 AVIS)

~~~~~

**- DVD 20141079 : Expérimentation de nouveaux services liés à l'instrumentation d'emplacements spécifiques de la bande de stationnement (12<sup>e</sup>). Convention d'occupation du domaine public avec la société Park 24.**

**M. GREAU David, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Nous avons l'habitude dans le 12<sup>e</sup> d'accueillir des expérimentations et des expériences innovantes. C'est le cas une nouvelle fois avec cette délibération. A la suite de tout ce que nous avons pu faire pour le déplacement des non voyants et mal voyants, sur le mobilier urbain intelligent ou sur des végétalisations innovantes. Ici, nous sommes dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, lancé par la région Ile-de-France et la BPI. Pour une durée de 12 mois, elle va permettre l'expérimentation de capteurs installés dans des places de stationnement spécifiques (handicapés, livraisons) aux abords des passages piétons, dans un périmètre très restreint ou dans le quartier de Bercy. Ces capteurs ont pour but de communiquer à des applications sur smartphone, différentes informations liées aux places de stationnement en question. A terme d'envisager une éventuelle généralisation de ce dispositif innovant. Je me félicite qu'une nouvelle fois le 12<sup>e</sup> soit choisi pour tester ce nouveau mobilier pour appréhender autrement la Ville. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Au regard de la saturation de la circulation parisienne, cette expérimentation est effectivement la bienvenue. Nous avons promu dans le cadre de la dernière campagne électorale de telles initiatives de stationnement intelligent, alliant technologie et service public. Notre groupe ne peut que voter favorablement cette délibération.

Toutefois, si l'explication du système de guidage vers une place de stationnement est très claire, nous pouvons regretter deux choses. Une évaluation socio économique va accompagner l'expérimentation et nous pouvons regretter que ce ne soit pas élargi à tous les usagers. C'est un plus que les personnes en situation de handicap voient leurs parcours améliorés, et ce sera un moyen de fluidifier le trafic pour la livraison. Mais pourquoi ne pas l'avoir élargi à tous sachant que la société en question propose cette solution de stationnement intelligent. Nous serons très vigilants, si cette expérimentation se révèle concluante, sur l'attribution du marché pour éviter toute concession monopolistique. Cette société va expérimenter à ses frais, en revanche, elle ne paiera pas de redevance pour occupation du domaine public. Je vous remercie. »

**M. GREAU David, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous sommes dans l'expérimentation. Nous commençons par des places dédiées car il est plus simple de pouvoir instrumenter ces places dédiées. L'appel à manifestation d'intérêt porte sur 100 capteurs. Vous imaginez que si nous mettions 100 capteurs dans une rue moyenne du 12<sup>e</sup>, nous n'irions pas très loin en termes d'espace occupé par cette expérimentation. Il est nécessaire d'expérimenter d'abord sur ces places réservées. C'est pour cela que cette expérimentation ne dure que 12 mois. En effet, il n'y a pas de redevance d'occupation du domaine public mais à l'issue des 12 mois, les 100 capteurs seront démontés. Nous sommes encore loin d'une délibération qui viendrait généraliser l'équipement de l'ensemble de la voirie en capteurs à Paris. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-117 AVIS)



- **DAC 20141149** : Subvention (25.000 euros) et avenant à convention avec l'association CEMAFORRE, Centre d'Études des Médiateurs Artistiques Formation Recherche, (45100 Orléans).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je vais vous faire une présentation groupée de ces délibérations.

La première subvention pour CEMAFORRE dans le cadre du soutien aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap. Il vous est proposé de soutenir cette association dans le but de promouvoir l'accès des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie, aux loisirs et à la culture. Initiée dans le 20<sup>e</sup> en 2003, une cellule d'assistance et de service culturel a été ouverte en 2008 dans le 12<sup>e</sup>. Ce service consiste en portage de livres, de BD, de lecture à voix haute, de l'accompagnement à des sorties culturelles. Tout cela a concerné 400 personnes en situation de handicap en 2013. Et en 2014, l'association compte encore développer ses actions. Je vous remercie de bien vouloir lui attribuer une subvention d'un montant de 25 000 €, en sachant que lors d'un conseil en décembre dernier, le conseil avait déjà accordé une subvention de 25 000 € ce qui porte la subvention globale à 50 000 €. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-119 AVIS)



- **DAC 20141082** : *Subvention (10.000 euros) à l'association Théâtre Astral (12<sup>e</sup>).*

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Pour le théâtre Astral, la maire de Paris et particulièrement la maire du 12<sup>e</sup> attachent une grande importance au soutien des compagnies qui diffusent des spectacles pour le jeune public afin de favoriser son initiation à la culture théâtrale. Fort de 160 places, le théâtre Astral se situe dans le parc floral et il est dirigé par Christophe Nivet. Il a programmé 24 spectacles en 2013 et 205 représentations ont été données pour 18 000 spectateurs. A la demande de la maire du 12<sup>e</sup>, il a été demandé à la Mairie de Paris d'augmenter de 2 000 € la subvention afin que cette structure puisse s'adresser plus particulièrement aux jeunes du 12<sup>e</sup> notamment pour les spectacles de Noël. Il s'agira d'une subvention de 10 000 €. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-118 AVIS)



- DAC 20141307 : Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association DELIDEMO (12<sup>e</sup>).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Pour l'association DELIDEMO. Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville et particulièrement pour les associations qui animent la vie culturelle des quartiers, il vous est proposé d'apporter votre soutien à cette association très investie dans la vallée de Fécamp. Cette association œuvre aussi dans le 20<sup>e</sup>. Elle organise du portage de livres mais aussi des animations diverses dans le quartier. Des lectrices se déplacent chez les personnes mal voyantes. Elle organise aussi le printemps des poètes. En 2012, 168 personnes ont bénéficié du portage de 5 020 livres à domicile. A noter que l'hôpital Rothschild et des personnes atteintes d'Alzheimer ont été concernées par les activités de cette association. Une nouvelle fois la demande de la Maire du 12<sup>e</sup>, 2 000 € ont été ajoutés aux 10 000 € proposés initialement par la Mairie centrale, ce qui porte à 12 000 € la subvention. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-120 AVIS)



- DAC 20141310 : Subvention (13.000 euros) à l'association Mouvance d'Arts (12<sup>e</sup>).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Pour l'association Mouvance d'Arts, dans le cadre du soutien aux pratiques artistiques amateurs, il est proposé d'apporter un soutien financier à cette association pour la réalisation de la 11<sup>e</sup> édition du festival Entrez dans la danse. Cette manifestation très populaire, attentive à la création contemporaine, crée des passerelles entre les pratiques amateurs et professionnelles. Ce festival permet d'aller à la rencontre du grand public. En 2013, le festival a rassemblé 16 000 personnes dans 3 arrondissements à savoir les 1<sup>er</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements. Dans notre arrondissement, le spectacle Boléro a rassemblé 2 200 spectateurs en 4 séances. Il vous est proposé de délibérer sur une subvention de 13 000 € à savoir que 3 000 € ont été ajoutés à la demande de la maire du 12<sup>e</sup>. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-121 AVIS)



- DAC 20141410 : Subventions (79.258 euros) et avenant avec la SCOP Théâtre du Soleil (12<sup>e</sup>).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Pour le Théâtre du Soleil. Dans le cadre de la politique de soutien aux lieux de diffusion de spectacles vivants, il vous est proposé d'apporter un soutien. Le Théâtre du Soleil est l'un des 5 théâtres de la Cartoucherie de Vincennes. Il est dirigé par Ariane Mnouchkine. En 2014 ce théâtre fête ses 50 ans. Il vous est proposé de délibérer sur une subvention de 79 258€ soit 20 000 € de fonctionnement, et 59 258 € de travaux indispensables pour améliorer l'accessibilité et le confort des gradins. Je rappelle que ce bâtiment appartient à la Ville de Paris. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-122 AVIS)

~~~~~

- DAC 20141433 : Subventions (2.000 euros) à l'association APDV centre d'art (12^e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« L'association APDV centre d'art. Dans le cadre de la politique culturelle municipale, il vous est proposé d'apporter un soutien à cette association qui a pour objectif de promouvoir, produire et diffuser la création artistique et cinématographique sous toutes ses formes en la plaçant au cœur de la réalité sociale dans les espaces d'habitation à loyer modéré. Elle a été créée en 2004 et diffuse la création artistique et cinématographique autour de la Porte de Vincennes. Il vous est proposé d'attribuer 2 000 € à cette structure sachant que la maire du 12^e a demandé l'ajout de 1 000 € supplémentaires par rapport à la proposition initiale de la Mairie de Paris. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-123 AVIS)



- DAC 20141495 : Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Regard'en France Compagnie (12^e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Enfin, l'association Regard'en France Compagnie. Dans le cadre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur du handicap, il vous est proposé d'apporter une aide à cette association qui développe depuis sa création en 1993 un travail dans le domaine du théâtre et du handicap. Elle permet aux aveugles et mal voyants de rencontrer le théâtre et propose aussi des stages. Cette compagnie s'est installée dans un local au 163, rue de Charenton. Cette association qui a fêté ses 20 ans en 2013 subit des difficultés comme beaucoup de structures similaires d'où l'importance de l'accompagner. Il vous est demandé de délibérer pour une subvention de 45 000 €. Je vous remercie. »

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« Nous voterons positivement ces subventions mais j'ai deux interrogations. Puisque plusieurs subventions ont été augmentées d'une certaine somme sur votre proposition, je voulais savoir si c'était juste pour augmenter les montants ou si c'était parce que la commission de culture de proximité n'aura plus lieu. Est-ce que cela a un rapport ? »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Je profite du vote de la subvention du théâtre Astral pour faire remonter une information. Plusieurs écoles n'ont plus accès au théâtre jeune public. Est-ce qu'elles vont pouvoir à nouveau en bénéficier ? En effet, elles le regrettent car le théâtre jeune public offre une ouverture culturelle très importante aux élèves. Mais évidemment, je voterai toutes les subventions proposées. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Pour répondre à la première question, il ne s'agit pas du tout de supprimer la commission de proximité. Des propositions vous seront faites dans les semaines à venir. Elle aura lieu et l'opposition sera présente comme la Maire s'y est engagée. Un certain nombre de ces structures ont un grand intérêt pour notre arrondissement. Comme nous leur demandons de faire des choses supplémentaires. Par exemple, il est demandé au théâtre Astral d'intervenir tout particulièrement pour les fêtes de Noël d'où la demande de subvention supplémentaire. Mais ce n'est pas pris sur l'enveloppe du 12^e. »

Quant au festival jeune public, il ne vous a pas échappé que nous élaborons aussi une politique impliquant des nouveautés. Il a fallu d'abord faire un bilan sur ce qui avait été réalisé jusqu'à présent. Dans les semaines qui viennent, nous allons lancer des assises de la culture pour entendre les nouvelles attentes des acteurs de la culture. Un certain nombre d'activités réalisées dans le passé seront remplacées par des nouvelles en fonction de la demande des acteurs associatifs, des acteurs culturels et des habitants. Je vous remercie. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-124 AVIS)



- VŒU (12-2014-016) : *Vœu relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens, déposé par les élus du groupe d'Union UMP-UDI-MODEM.*

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Les perturbateurs endocriniens les plus connus sont les pesticides, les détergents, présents dans les objets en PVC, objets d'ameublement ou encore de décoration. Ils sont soupçonnés d'être la cause de nombreuses pathologies telles que le cancer, maladies neurodégénératives, les troubles du système nerveux. La Mairie de Paris a certes fait des efforts notamment dans la suppression du Bisphénol A dans les crèches mais elle a pris du retard dans sa campagne de mesure sur plusieurs polluants dans les écoles maternelles et structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans. En effet, à Paris, seules 30 écoles sur 661 ont été contrôlées au sujet de l'air intérieur. De même, la Maire de Paris n'impose pas dans les clauses l'exclusion des produits reconnus comme perturbateurs endocriniens ni dans les opérations de rénovation ni dans les marchés de fourniture d'équipement pour les établissements scolaires. Aujourd'hui nous avons eu l'exemple dans le 12^e d'un vote pour la rénovation et l'agrandissement de l'école Armand Rousseau. C'est l'occasion de s'engager sur une trajectoire de « 0 perturbateur endocrinien ».

Vous l'aurez compris, ce vœu a pour raison que la Maire de Paris s'engage sur une trajectoire « 0 perturbateur endocrinien ». Cela passe par un contrôle accru de l'air intérieur mais aussi par des mesures comme la bio surveillance sur Paris. Merci. »

Mme Pénélope KOMITÈS, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« J'ai découvert que ce vœu n'avait pas été spécialement déposé dans cet arrondissement mais dans la totalité des arrondissements parisiens. J'ai le sentiment que votre présidente de groupe découvre ce que sont les perturbateurs endocriniens. Je pense qu'il aurait été agréable qu'elle le découvre lorsqu'elle était ministre en charge de ces questions. »

Je vous rappelle qu'au niveau national, Marisol Touraine et Philippe Martin ont lancé une consultation publique pour mettre en place une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens sur la base d'un rapport missionné à la suite de la conférence environnementale mise en place par le gouvernement en septembre 2012. Il s'agit d'accentuer les efforts sur la recherche notamment sur les effets sanitaires, les effets sur la biodiversité et travailler sur des solutions de substitution et sur l'innovation. Je pense que l'industrie possède un rôle majeur à jouer dans ces questions.

Il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique. Il s'agit de l'un des axes de la politique de santé environnementale qui vise à réduire les inégalités face aux pressions environnementales et sociales qui pèsent sur le parcours de vie dès la petite enfance.

Je me demande pourquoi Mme Kosciusko-Morizet n'a pas mis en place ce type de mesure lorsqu'elle le pouvait. Votre vœu porte sur une question essentielle. Ceci étant dit, il s'agit d'un vœu fourre-tout et qui mélange un certain nombre de problématiques qui n'ont rien à voir les unes avec les autres. Je pense que nous pouvons aussi nous amuser à prendre les feuilles de route des différents adjoints, à faire des copier coller et s'attribuer la volonté politique de faire. Si vous avez bien lu la feuille de route de Bernard Jomier, vous y trouverez notamment le plan de santé environnementale et ce que nous allons faire sur les perturbateurs endocriniens.

Ce vœu comporte des confusions sur les différents types d'exposition. Vous évoquez certains polluants qui ne sont pas toujours des perturbateurs endocriniens. Vous n'évoquez pas les CMR. Vous parlez de mettre en place de la bio surveillance sur Paris. Visiblement, vous ne savez pas ce qu'est la bio surveillance, qui est une méthode d'évaluation environnementale qui vise à détecter et à mesurer les polluants. Elle mesure la concentration des polluants par l'utilisation des plantes mais ne permet pas une mesure quotidienne nécessaire à l'information des Parisiens. Vous parlez de la qualité de l'air dans les lieux d'accueil collectifs. Nous avons le sentiment que par ce vœu, vous essayez de nous démontrer que nous avons mal fait nos campagnes de mesure tandis que des contrôles de la qualité de l'air ont été effectués dans 450 crèches à ce jour. Ces contrôles seront terminés en juin 2015. Vous parlez du bio dans les cantines. A ma connaissance, le bio dans les cantines n'a rien à voir avec les perturbateurs endocriniens. Vous savez comme moi que l'objectif fixé de 30% d'alimentation durable dans les restaurants collectifs de la Ville sera atteint cette année. Ce vœu fourre-tout n'a pas de vocation particulière à s'attacher aux perturbateurs endocriniens.

Nous n'avons pas de soucis. Nous avons un très bon bilan à défendre. Depuis un certain nombre d'années, tant la DFPE que la DASCOS se sont engagées dans des démarches de développement durable, présentes dans tous les cahiers des charges, les marchés, les travaux, de manière à exclure les produits les plus polluants. Le plomb a été retiré notamment des circuits de distribution d'eau. Vous savez que les crèches ne font plus appel au Bisphénol A ni au Parabène ni au plomb, etc. Des perturbateurs endocriniens dans l'alimentation ont été totalement retirés des menus. Je pense au méthylmercure, au phytoestrogène, etc.

Pour finir, vous savez qu'il y a un axe très important sur un plan de santé environnementale. Il s'agit d'une stratégie globale. Ce plan est actuellement travaillé par Bernard Jomier, et sera présenté à l'automne 2015. Il comportera non seulement un volet sur les perturbateurs endocriniens mais aussi une démarche d'ensemble avec un volet de contrôle de la qualité de l'air intérieur et extérieur, un volet de sensibilisation du grand public, un volet sur l'alimentation biologique dans les restaurants collectifs. Je vais vous présenter un vœu beaucoup plus spécifique sur les perturbateurs endocriniens et sur la santé environnementale. Je vous demanderai de bien vouloir voter ce vœu ou j'appellerai au rejet du votre. »

M. GREAU David, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Ce vœu pose une bonne question mais il est à mon sens inutilement polémique. Il sert d'autres intérêts que ceux liés au sujet du 12^e. Certes, ils ont été raccrochés en fin de vœu mais son dépôt dans l'ensemble des arrondissements parisiens et l'interview de Mme Kosciusko-Morizet dans un grand journal du dimanche, ne laissent aucun doute sur l'objectif poursuivi. Je trouve cela dommageable car il nous faut de l'action et pas seulement des paroles. Les actions viendront dans le plan qui sera proposé par Bernard Jomier au niveau parisien. Dans le vœu déposé par l'exécutif, les formules inutilement polémiques ont été retirées. Le travail de la Ville de Paris depuis de nombreuses années sur ces questions, sera poursuivi notamment au travers de ce programme. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Compte tenu de la longueur du vœu, je vous demande une suspension de séance pour que nous puissions en délibérer entre nous. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je trouve cela tout à fait normal et je vous l'accorde. »



Suspension de séance à 21 H 50.

Reprise de séance à 21 H 55.



Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 23 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Vœu rejeté à la **majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-125 VOEU)



- Vœu (12-2014-019) : *Vœu relatif à la réduction de l'exposition des parisiens aux polluants et substances néfastes pour la santé, déposé par l'exécutif en réponse au vœu déposé par les élu-e-s du groupe d'Union UMP-UDI-MODEM.*

Mme Pénélope KOMITÈS, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

« Considérant le travail déjà engagé par la Ville de Paris dans la lutte contre l'exposition des parisiens aux perturbateurs endocriniens et l'exposition à d'autres polluants dont les COV (composés organiques volatiles) ainsi que les CMR (cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques) ;

Considérant que les perturbateurs endocriniens sont soupçonnés d'être facteurs de risque de nombreuses pathologies : cancers, maladies neurodégénératives et troubles du développement du système nerveux, augmentation des problèmes d'infertilité, etc. ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé qualifie les perturbateurs endocriniens de « *menace mondiale pour la santé humaine, la faune et l'environnement* » et préconise de protéger la santé des femmes et des enfants en « *réduisant l'exposition avant la conception, pendant la gestation et pendant l'enfance et l'adolescence* » ;

Considérant que le Parlement européen intime aux pouvoirs publics de prendre des mesures visant à réduire l'exposition humaine à court et à long terme aux perturbateurs endocriniens dans son rapport de 2013 sur la protection de la santé publique contre les perturbateurs endocriniens ;

Considérant que la DFPE et la DASCO sont engagées dans une démarche de développement durable qui irrigue notamment les marchés, les travaux et la construction ;

Considérant que les marchés de la DFPE proscrivent le bisphénol A, les formamide et phtalates, les parabènes et le plomb ;

Considérant que dès 2010 les biberons contenant du bisphénol A ont été supprimés des crèches parisiennes ;

Considérant que la vaisselle destinée aux enfants est aujourd'hui également garantie sans bisphénol A, de même que les jouets et l'ensemble des articles de puériculture ;

Considérant que les nouveaux marchés alimentaires limitent très strictement l'emploi du bisphénol A dans les contenants alimentaires et prévoient leur suppression à terme ;

Considérant que dans les crèches, les formamide et phtalates sont proscrits dans les jouets, le mobilier, et les produits d'hygiène corporelle ;

Considérant la prévention réalisée dans les crèches concernant la présence de perturbateurs endocriniens dans l'alimentation (vis-à-vis du méthyl-mercure (poissons prédateurs), des jus de soja et dérivés, de l'exposition alimentaire au cadmium (exclusion des aliments les plus exposants : pas de crustacés, d'arachides, de soja)) ;

Considérant que les titulaires des marchés de produits d'entretien ont l'obligation de fournir des produits porteurs d'éco-labels (sacs poubelle, détergents, lessives...) ;

Considérant que les établissements d'accueil de petite enfance de la Ville de Paris utilisent, pour le soin des enfants, des savons liquides hypoallergéniques ne contenant ni parabènes ni phtalates ;

Considérant le carnet de l'administration du Plan Climat Énergie de Paris adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en décembre 2012 qui fixe comme objectif d'atteindre 30% de produits d'alimentation durable dans la restauration collective d'ici 2014 ;

Considérant que l'information des Parisiens sur les dangers des perturbateurs endocriniens peut être améliorée, notamment pour les publics sensibles (femmes enceintes et jeunes enfants) ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris dans la réalisation de campagnes de mesure de la qualité de l'air intérieur.

Les élu-e-s du conseil du 12^e arrondissement proposent de confirmer l'orientation volontariste prise par la Ville de Paris pour réduire l'exposition des Parisiens aux polluants et substances néfastes pour la santé :

- en apportant leur plein soutien à l'élaboration en cours du Plan Parisien de Santé Environnementale, à même d'apporter une réponse globale et cohérente à la problématique des expositions chimiques néfastes à la santé et inscrit dans la feuille de route de l'Adjoint à la Maire de Paris délégué à la Santé en mai 2014. Ce plan comporte notamment un volet exposition aux perturbateurs endocriniens (PE), cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), composé organique volatile (COV) et sera présenté au Conseil de Paris en 2015 ;

- en s'engageant à poursuivre la trajectoire « 0 perturbateur endocrinien » et « 0 cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction » dans toutes les activités de la Ville ;

- en réaffirmant que les cahiers des charges des travaux programmés dans les établissements scolaires et les crèches exigent l'emploi de produits comportant le moins de polluants chimiques possible ;

- en réaffirmant que les marchés de fournitures des équipements publics privilégient les produits sans composé organique volatile (COV) ;

- en garantissant que l'ensemble des équipements publics municipaux fasse l'objet d'une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur, au-delà des écoles et des établissements de la petite enfance, conformément à la réglementation au plus tard en 2020 pour les établissements du second degré et 2023 pour tous les autres établissements publics ;

- en poursuivant sur paris.fr et par d'autres médias, l'information des Parisiens sur les modes d'exposition aux polluants chimiques et sur les risques encourus pour la santé ;

- en réaffirmant comme objectif d'atteindre 50% d'alimentation durable dans l'ensemble de la restauration collective, y compris dans les repas des crèches et des écoles en 2018 ;

- en lançant une campagne de sensibilisation des Parisiens aux dangers des polluants chimiques et sur les moyens de réduire l'exposition des personnes vulnérables. »

M. François HAAB, Conseiller de Paris :

« Je ne vais pas reprendre point par point votre argumentaire. Nous pourrions engager ici un débat d'experts mais ce n'est pas le lieu. Aujourd'hui la distinction entre perturbateurs endocriniens et polluants chimiques devient extrêmement ténue. Ce qui est un polluant chimique aujourd'hui peut devenir demain un perturbateur endocrinien au fur et à mesure que la science avance. Nous sommes sur un débat sémantique. Je pense que l'esprit du

vœu est tourné vers les polluants chimiques en général, communément appelés pour un certain nombre d'entre eux, perturbateurs endocriniens.

Je vais revenir sur votre vœu en réponse au vœu déposé par notre groupe. Nous l'avons vu dans le règlement intérieur, nous nous acheminons de plus vers des règles qui s'apparentent à celles du conseil de Paris. Si je reprends les règles du conseil de Paris, il me semble qu'il est d'usage que lorsque l'exécutif dépose un vœu en réponse à un vœu déposé par un groupe d'opposition, que soit rappelé dans l'intitulé du vœu que celui-ci est déposé en réponse à un autre vœu. Je pense que ce serait une bonne pratique puisque celle-ci est d'usage au conseil de Paris.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des considérants. Certains pourraient être discutés cela dit. Dans vos propositions, 3 points posent quelques difficultés. Au point 5, il y a une légère imprécision « conformément à la réglementation au plus tard en 2020 pour les établissements du second degré ». Je rappelle que les compétences ne concernent pas les lycées mais uniquement les collèges. Il conviendrait peut-être de préciser que ce vœu ne s'adresse qu'aux collèges.

Sur le point suivant le terme « en poursuivant sur Paris.fr » me paraît mesuré dans son intitulé. Nous aurions préféré des termes comme « en réaffirmant », « en renforçant ».

Enfin, je reviens sur le premier point en nous demandant d'apporter notre plein soutien à l'élaboration en cours. La phrase est un peu compliquée dans sa sémantique. Elle s'apparente presque à nous demander un chèque en blanc. Bien sûr que nous sommes d'accord pour l'élaboration d'un plan mais nous n'y sommes pas totalement associés. Cette phrase nous demande quasiment d'entériner les conclusions de l'élaboration de ce plan. Je pense que l'introduction mériterait d'être revue. Nous aimerions être associés à l'élaboration du plan car ce débat nous engage tous et qui engage l'avenir de notre Ville. Ce serait constructif. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Concernant la première remarque, si vous voulez que nous modifions l'intitulé de manière à ce que nous puissions nous retrouver sur ce vœu, je n'y vois pas d'inconvénient.

Sur les autres remarques, même si la compétence du département est réduite aux collèges, je vous rappelle que nous avons à Paris et en particulier dans notre arrondissement, des lycées municipaux. Nous pouvons aussi nous engager sur ce type d'établissement si vous êtes d'accord.

Sur le terme « en poursuivant », j'imagine que c'est pour éviter une répétition avec la ligne d'après puisqu'il est écrit « en réaffirmant ».

Concernant votre dernière remarque. En votant ce vœu, vous apporterez votre plein soutien à l'élaboration en cours et donc vous y participerez pleinement. Je sais qu'à titre personnel, vous saurez le faire et faire profiter l'ensemble des élus parisiens de vos compétences professionnelles. En adoptant ce vœu avec cette formulation, cela peut être une manière d'être constructif et de participer. Il est un peu compliqué de modifier la formulation en séance. Peut-être que ce sera le cas d'ici la séance du conseil de Paris.

Etant donné qu'il s'agit d'un vœu de dimension parisienne, nous avons travaillé avec le cabinet de Bernard Jomier pour vous faire cette proposition à l'échelle de tous les arrondissements. J'ai souhaité que sur des questions aussi importantes nous ayons des propositions qui puissent nous rassembler.

Nous pourrions modifier le vœu en inscrivant « vœu déposé par l'exécutif du 12^e arrondissement en réponse au vœu déposé par le groupe UMP-UDI-MODEM ».

Sous réserve de ces modifications, est-ce que vous retirez votre vœu initial ?

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Nous souhaitons voter les deux. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-126 VOEU)



- VŒU (12-2014-017) : Vœu relatif à l'attribution de la dénomination « Jean Carpentier » à un lieu dans l'espace public ou à un établissement public dans le 12^e arrondissement de Paris, déposé par Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ et les élu-e-s de la majorité municipale.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris, rapporteur :

« Je pense que le docteur Jean Carpentier aurait participé à notre débat sur les hormones mais sous un autre registre. A travers ce vœu, je souhaite évoquer sa mémoire et son engagement pour le quartier d'Aligre dans le domaine de la santé mais aussi de l'animation citoyenne et culturelle. Beaucoup d'entre nous l'ont connu. Il s'est installé en 1979 au 94, rue de Charenton, avec le docteur Clarisse Boisseau, toujours en activité dans ce cabinet. Ils ont tissé des liens très forts avec les habitants de ce quartier populaire. Ils ont été des membres actifs de la commune d'Aligre depuis son origine. Ils ont lutté contre la toxicomanie, au soutien et la mobilisation des personnes concernées par le VIH et les hépatites.

Jean Carpentier continue son combat dans ce sens et en 1992, avec Clarisse Boisseau et d'autres médecins, ils créent le Réseau des professionnels pour les soins aux usagers de drogues, il fonde, la même année, l'École Dispersé De Santé Européenne.

En 1998, il devient membre de la commission des stupéfiants et des psychotropes de l'agence en charge du médicament. En 2000, le Ministre Bernard Kouchner le charge d'une mission auprès du Directeur de la Santé afin de sensibiliser et de former des médecins généralistes à la substitution des opiacés.

Il prend sa retraite en 2007 et décède le 9 juillet 2014 à Savigny-Le-Temple, toute la presse nationale lui rend alors hommage pour avoir été un médecin engagé et militant, proche de ses patients.

L'un des moments qui a rendu célèbre le docteur Carpentier. En 1971, deux jeunes lycéens sont surpris en train de s'embrasser. Leurs parents reçoivent une lettre de l'administration leur faisant part de la chose. Les deux lycéens en font part à Jean Carpentier qui était médecin dans ce lycée. Il rédige un tract qui fera scandale et qui amènera l'ordre des médecins à lui retirer la possibilité d'exercer durant 1 an pour atteinte aux bonnes mœurs. Je me permets de terminer cette intervention pour lui rendre hommage en lisant un morceau de ce tract « Apprenons à faire l'amour », distribué devant les lycées : « Car c'est le chemin du bonheur, c'est la plus merveilleuse façon de se parler et de se connaître. L'homme possède un organe fait d'un tissu érectile, la verge. La femme possède un organe beaucoup plus petit mais équivalent situé au-dessus de l'orifice extérieur du vagin, le clitoris. Ces deux organes sont de taille variable suivant les individus mais cela n'a aucune importance. Il n'y a pas lieu de s'en inquiéter. L'important est de savoir s'en servir. Ce papier est fait pour encourager les relations sexuelles, du plaisir au coït en passant par les caresses les plus variées entre les individus de sexe différent. D'une manière générale, pour encourager toutes les activités sexuelles car comme le reste, on apprend à faire l'amour et on fait des progrès ». Je vous remercie. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM : M. HAAB, Mme ROTA

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM :
Mme ATLAN-TAPIERO
M. MARGAIN
Mme MONTANDON
M. SEINGIER
Mme TAVAUX

Vœu adopté à la **majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-127 VOEU)



- VŒU (12-2014-018) : *Vœu relatif à la valorisation du « street art » à Paris, déposé par les élus du groupe Socialiste, Radical et Citoyen.*

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Le *street art* ou art urbain, connaît depuis plusieurs années un développement grandissant à Paris. Notre ville constitue un vivier exceptionnel d'artistes qui, par leurs créations, dynamisent nos rues offrant des œuvres artistiques de qualité, fortement appréciées des Parisiennes et des Parisiens, mais également des touristes.

Le *street art* est un art souvent éphémère qui englobe des techniques variées comme le graffiti, le pochoir, la mosaïque, les stickers ou encore l'affichage. S'il est toléré, voire sollicité sur certains murs, en raison de partenariats conclus entre des collectifs ou associations d'artistes et des bailleurs sociaux par exemple, il est souvent interdit et ses auteurs peuvent parfois faire l'objet de poursuites, même quand les œuvres sont esthétiquement réussies et égayaient certaines rues. Rappelons au passage le procès qui est intenté actuellement à l'artiste de *street art*, Le chat.

Quand les artistes ne sont pas poursuivis en justice, les œuvres proposées sont rapidement nettoyées ou enlevées, avec plus ou moins de discernement, par les services de la Ville.

Le *street art* a une vocation artistique qui doit être valorisée et s'intégrer au mieux à l'environnement urbain.

Considérant que le développement du *street art* constitue une opportunité pour le rayonnement culturel, artistique, touristique, urbain de Paris, ainsi qu'une démarche d'embellissement de certaines rues de notre arrondissement et de lien entre les habitants ;

Considérant que le *street art* doit être à la fois préservé et valorisé, et s'intégrer au mieux à la vie de nos quartiers, dans le respect de l'espace public ;

Considérant que tous les murs n'ont pas vocation à devenir des espaces d'expression mais que Paris compte néanmoins un nombre important de murs et supports qui permettraient, avec l'accord des propriétaires ou copropriétaires, d'accueillir ce type de création artistique ;

Je pensais personnellement que le *street art* était une démarche un peu anarchiste mais les associations et collectifs de *street art* sont demandeurs de lieux, espaces et supports, leur permettant d'exprimer leur art avec bienveillance, sans causer de dégradation ou de nuisance, et que le patrimoine de la ville et de ses bailleurs sociaux compte un certain nombre de murs ;

Considérant que la Ville de Paris a financé une application dédiée au *street art*, « Paris street art » ;

Considérant la démarche en cours de la Ville pour identifier un certain nombre de murs réservés à des interventions de street-artistes dans le cadre de l'ouverture prochaine de La Place - Centre Culturel Hip-Hop ;

Considérant l'engouement réel des Parisiennes et des Parisiens pour les processus démocratiques participatifs, comme le montre la consultation citoyenne lancée cet été sur les 200 lieux de proximité à végétaliser qui connaît un réel succès, ou le lancement du budget participatif.

Les élus du groupe Socialiste, Radical et Citoyen émettent le vœu :

- Que, pour compléter le travail en cours au sein des services de la Ville, soit étudiée la possibilité de lancer une consultation des Parisiens, sur un format similaire à celui utilisé pour l'opération des « 200 lieux à végétaliser », pour des propositions de murs et de lieux de proximité pouvant servir de support pour des œuvres de *street art* après étude de faisabilité ;
- Qu'en cas de lancement d'une telle consultation, les outils de la Ville (application « Dans ma Rue », réseau social twitter, 3975) soient utilisés pour servir au recensement de ces lieux par les Parisiens ;
- Que la Mairie du 12^e arrondissement participe pleinement au projet. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il ne vous aura pas échappé que dans le 12^e nous n'avons que très peu de graffitis. Je travaille en ce moment avec mes élus afin que nous puissions avoir très rapidement des graffitis de qualité dans notre arrondissement.

S'il n'y a pas de prise de parole. Je propose que nous passions au vote. Je vous remercie et vous donne rendez-vous très vite. Les conseils sont très rapprochés.

Quelques dates :

Demain soir, la Maire de Paris vient dans le 12^e pour lancer le budget participatif parisien. Nous en sommes très fiers.

Rendez-vous le week-end prochain, le 20 septembre, pour le forum des associations sur le boulevard de Reuilly. Je vous remercie. Bonne soirée. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-128 VOEU)



Madame la Maire lève la séance à 22h10.

La Maire du 12^e arrondissement,

Catherine BARATTI-ELBAZ

